

Fonds Scotia^{MD} Prospectus simplifié

Le 12 novembre 2015

2015

Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia des bons du Trésor (parts de série A)
Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor (parts de série A)
Fonds Scotia du marché monétaire (parts de série A, de série I et de série prestige)
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US (parts de série A)

Fonds de revenu

Fonds Scotia hypothécaire de revenu (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia de revenu moyen (parts de série A)
Fonds Scotia d'obligations (parts de série A et de série I)
Fonds Scotia de revenu canadien (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia d'obligations en \$ US (parts de série A et de série F)
Fonds Scotia d'obligations mondiales (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds équilibrés

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts de série A, de série D et de série F)
Fonds Scotia revenu avantage (parts de série A et de série D)
Fonds Scotia canadien équilibré (parts de série A, de série D et de série F)
Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts de série A, de série D et de série I)
Fonds Scotia de perspectives équilibrées (parts de série A, de série D et de série F)
Fonds Scotia équilibré mondial (parts de série A, de série D et de série I)
Fonds Scotia équilibré en \$ US (parts de série A)

Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds Scotia de dividendes canadiens (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia de croissance canadienne (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia des ressources (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia de dividendes américains (parts de série A et de série I)
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia de potentiel américain (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia d'actions internationales de valeur (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia européen (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia de la région du Pacifique (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia d'Amérique latine (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividendes mondiaux (parts de série A et de série I)
Fonds Scotia de croissance mondiale (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia potentiel mondial (parts de série A, de série F et de série I)

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les parts qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les parts des fonds ne peuvent être offertes et vendues aux États-Unis que conformément à des dispenses d'inscription.

Fonds indiciens

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (parts de série A, de série D, de série F et de série I)
Fonds Scotia indiciel canadien (parts de série A, de série D, de série F et de série I)
Fonds Scotia indiciel américain (parts de série A, de série D, de série F et de série I)
Fonds Scotia indiciel Nasdaq (parts de série A, de série D et de série F)
Fonds Scotia indiciel international (parts de série A, de série D, de série F et de série I)

Portefeuilles Scotia

Portefeuilles Sélection Scotia^{MD}

Portefeuille de revenu Sélection Scotia (parts de série A)
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia (parts de série A et de série F)
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia (parts de série A et de série F)
Portefeuille de croissance Sélection Scotia (parts de série A et de série F)
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia (parts de série A et de série F)

Portefeuilles Partenaires Scotia^{MD}

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia (parts de série A)
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia (parts de série A et de série F)
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia (parts de série A et de série F)
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia (parts de série A et de série F)
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia (parts de série A et de série F)

Table des matières

Introduction	i	Portefeuilles Scotia	95
Information propre à chaque fonds	1	<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i>	96
Fonds de quasi-liquidités	5	Portefeuille de revenu Sélection Scotia	96
Fonds Scotia des bons du Trésor	6	Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	98
Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor	8	Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	100
Fonds Scotia du marché monétaire	10	Portefeuille de croissance Sélection Scotia	102
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US	12	Portefeuilles Partenaires Scotia	104
Fonds de revenu	15	Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	106
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	16	Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	108
Fonds Scotia de revenu moyen	18	Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	110
Fonds Scotia d'obligations	20	Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	112
Fonds Scotia de revenu canadien	22	Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	114
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	24	Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	116
Fonds Scotia d'obligations mondiales	26	Modalités d'organisation et de gestion des fonds	123
Fonds équilibrés	29	Achats, substitutions et rachats	126
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	30	Services facultatifs	130
Fonds Scotia revenu avantage	33	Frais	132
Fonds Scotia canadien équilibré	36	Rémunération du courtier	141
Fonds Scotia équilibré de dividendes	38	Incidences fiscales pour les épargnants	142
Fonds Scotia de perspectives équilibrées	40	Quels sont vos droits?	144
Fonds Scotia équilibré mondial	42		
Fonds Scotia équilibré en \$ US	45		
Fonds d'actions	49		
<i>Fonds d'actions canadiennes</i>	50		
Fonds Scotia de dividendes canadiens	50		
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre	52		
Fonds Scotia de croissance canadienne	54		
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	56		
Fonds Scotia des ressources	58		
<i>Fonds d'actions américaines</i>	60		
Fonds Scotia de dividendes américains	60		
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre	62		
Fonds Scotia de potentiel américain	64		
<i>Fonds d'actions internationales</i>	66		
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur	66		
Fonds Scotia européen	68		
Fonds Scotia de la région du Pacifique	70		
Fonds Scotia d'Amérique latine	72		
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	74		
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	74		
Fonds Scotia de croissance mondiale	76		
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	78		
Fonds Scotia potentiel mondial	80		
Fonds indiciens	83		
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	84		
Fonds Scotia indiciel canadien	86		
Fonds Scotia indiciel américain	88		
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	90		
Fonds Scotia indiciel international	92		

Introduction

Sauf si le contexte l'interdit, dans le présent document :

Le terme *Banque Scotia* comprend La Banque de Nouvelle-Écosse et les membres de son groupe, notamment Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia^{MD}), Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. (y compris ScotiaMcLeod^{MD} et Scotia iTRADE^{MD}, chacune une division de Scotia Capitaux Inc.).

Les termes *Fonds*, *Portefeuille* ou *Portefeuilles* s'entendent d'un ou de plusieurs des organismes de placement collectif (« OPC ») offerts pour vente aux termes du présent prospectus simplifié.

Le terme *Fonds Scotia* s'entend de tous nos OPC (et de toutes leurs séries), qui sont offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts sous la bannière des Fonds Scotia^{MD} et qui comprennent les OPC Scotia offerts aux termes du présent prospectus simplifié.

Le terme *fonds sous-jacent* s'entend d'un OPC (que ce soit un Fonds Scotia ou un autre OPC) dans lequel un Fonds investit.

Les termes *gestionnaire*, *nous*, *notre* et *nos* s'entend de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Le terme *Loi de l'impôt* s'entend de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée relativement aux Fonds et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant. Il se divise en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 115, contient de l'information propre à chacun des Fonds offerts pour vente aux termes du présent prospectus simplifié. La deuxième partie, qui va de la page 116 à la page 144, contient de l'information générale sur tous les Fonds offerts pour la vente aux termes du présent prospectus simplifié ainsi que sur les risques généraux associés à un placement dans des OPC et les noms des entreprises chargées de la gestion des Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans leur notice annuelle et leurs derniers aperçus du fonds, rapports financiers intermédiaires, états financiers annuels et derniers rapports annuels et intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de la notice annuelle, du dernier aperçu du fonds, des états financiers des Fonds et des rapports de la direction sur le rendement du fonds, en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français ou le 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou en vous adressant à votre représentant en épargne collective. Vous trouverez aussi ces documents sur notre site Web, à l'adresse www.fondsscotia.com.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur le site Web www.sedar.com.

Information propre à chaque fonds

Les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié font partie de la famille des OPC Scotia. Chaque Fonds a été constitué en tant que fiducie de fonds commun de placement. Chaque Fonds est associé à un portefeuille de placement disposant d'objectifs de placement précis. Chaque part d'une série représente une participation égale et indivise dans la partie de l'actif net du Fonds attribuable à la série en question. Les frais de chaque série sont comptabilisés séparément et un prix unitaire distinct est calculé pour les parts chaque série. Les Fonds Scotia offrent un certain nombre de séries de parts. Les Fonds offrent une ou plusieurs séries de parts parmi les séries A, D, F, I et prestige.

Les séries comportent des frais de gestion différents et s'adressent à différents épargnants. Les parts de série A offrent un certain nombre de séries de parts. Les parts de série D ne sont généralement offertes qu'aux épargnants qui ont ouvert des comptes auprès de courtiers exécutants, comme Scotia iTRADE. Les parts de série F ne sont généralement offertes qu'aux épargnants qui ont des comptes comportant des frais auprès courtiers en valeurs autorisés, dont ScotiaMcLeod, division de Scotia Capitaux Inc. Les parts de série I ne sont généralement offertes qu'aux épargnants institutionnels admissibles et aux autres épargnants admissibles. Les parts de série prestige ne sont offertes qu'aux épargnants qui effectuent le placement minimal requis que nous établissons à l'occasion. Vous trouverez plus de renseignements à propos des différentes séries de parts à la rubrique *À propos des séries de parts*.

Descriptions des fonds

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des descriptions détaillées de chacun des Fonds pour vous aider à prendre une décision quant au choix de placement. Le texte de chaque rubrique dans la description de chaque Fonds vous indique ce qui suit.

Détail du fonds

Il s'agit d'un bref aperçu de chaque Fonds comprenant sa date de création et son admissibilité pour les régimes enregistrés, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), les fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR »), et les régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »), les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI ») les fonds de revenu viager (« FRV »), les fonds de revenu de retraite immobilisé, (« FRRI »), les régimes d'épargne-retraite immobilisés (« RERI »), les fonds de

revenu prescrit (« FRP ») et les comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») (collectivement, avec les régimes de participation différée aux bénéfices, les « régimes enregistrés »).

Tous les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié sont ou devraient être des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés. Dans certains cas, nous pouvons limiter les achats de parts de certains Fonds par certains régimes enregistrés.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Cette rubrique vous indique les objectifs de placement fondamentaux de chaque Fonds et les stratégies utilisées par chacun d'eux afin de réaliser ces objectifs. Tout changement apporté aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des placements qui tirent leur valeur du prix d'un autre placement ou des fluctuations anticipées des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers. Les instruments dérivés sont habituellement des contrats conclus avec une autre partie en vue d'acheter ou de vendre un bien à une date ultérieure et à un prix convenu. Les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps constituent des exemples d'instruments dérivés.

- Les *options* confèrent généralement à leur porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Le porteur de l'option verse habituellement à l'autre partie un paiement en espèces, appelé prime, pour avoir convenu de lui accorder l'option.
- Les *contrats à terme de gré à gré* constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme de gré à gré ne sont généralement pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.
- Les *contrats à terme standardisés*, comme les contrats à terme de gré à gré, constituent des ententes visant la

vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme standardisés sont généralement négociés sur les marchés à terme enregistrés. Le marché impose généralement certaines modalités normalisées.

- Les *swaps* sont des contrats conclus entre deux parties ou plus dans le but d'échanger des montants en principal ou des paiements établis d'après le rendement de différents placements. Les swaps ne sont pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.

Un Fonds peut recourir à des instruments dérivés tant qu'il les utilise conformément à ses objectifs de placement et qu'il respecte les règlements canadiens sur les valeurs mobilières. Tous les Fonds peuvent utiliser des instruments dérivés pour couvrir leurs placements à l'égard des pertes résultant de variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours boursiers. Certains des Fonds peuvent également utiliser les instruments dérivés pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour investir indirectement dans des titres ou d'autres biens, ce qui peut être plus économique que d'acheter les titres ou biens directement. Si la législation en valeurs mobilières applicable le permet, les Fonds peuvent conclure des opérations bilatérales sur dérivés de gré à gré avec des contreparties liées au gestionnaire.

Si un Fonds utilise les instruments dérivés à des fins autres que de couverture, il doit détenir suffisamment d'espèces ou d'instruments du marché monétaire pour couvrir intégralement ses positions, comme l'exige la réglementation sur les valeurs mobilières.

Placements dans d'autres organismes de placement collectif

Certains Fonds peuvent à l'occasion investir une partie ou la totalité de leur actif dans des fonds sous-jacents gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, y compris d'autres Fonds Scotia, ou qui sont gérés par des tiers gestionnaires de placement. Lorsqu'il décide d'investir dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut prendre en considération divers critères, dont le style de gestion, le rendement du placement et sa régularité, les caractéristiques de risque et la qualité du gestionnaire ou du conseiller en valeurs du fonds sous-jacent.

Les Portefeuilles Sélection Scotia et les Portefeuilles Partenaires Scotia fournissent aux épargnants des solutions gérées par des professionnels et conçues pour s'adapter à leur profil d'investissement. Contrairement à bon nombre d'OPC qui font des placements principalement dans des titres individuels, chacun des Portefeuilles Sélection Scotia et des Portefeuilles Partenaires Scotia investit dans un ensemble de fonds sous-jacents. Les fonds sous-jacents inclus dans les Portefeuilles Partenaires Scotia sont offerts par certaines des plus grandes familles d'OPC au Canada et comprennent les Fonds Scotia qui forment une partie importante des placements des Portefeuilles Sélection Scotia.

Les Portefeuilles Sélection Scotia et les Portefeuilles Partenaires Scotia vous offrent :

- une répartition stratégique de l'actif;
- une diversification par aire géographique;
- une diversification liée au style adopté par le conseiller en valeurs;
- une révision continue de la répartition de l'actif et de la sélection des Fonds;
- le rajustement continu du portefeuille dans le but de garantir la conservation à long terme de la répartition de l'actif pertinente.

La sélection des fonds sous-jacents pour les Portefeuilles Sélection Scotia et les Portefeuilles Partenaires Scotia est soumise à un processus de placement en plusieurs étapes.

Avant de recommander l'ajout d'un fonds aux Portefeuilles Partenaires Scotia ou le retrait d'un fonds de ces portefeuilles, nous tenons compte de la composition de l'actif de chacun des Portefeuilles Partenaires Scotia qui sont conçus pour différents types d'épargnants présentant des profils distincts en ce qui a trait au risque et au rendement. Chaque Portefeuille Partenaires Scotia est diversifié en fonction de la catégorie d'actifs, de la capitalisation, de la région géographique et du style de placement. Nous suivons les fonds sur une base régulière et nos recommandations sont fondées sur les caractéristiques quantitatives et qualitatives des fonds et les avantages sous l'angle de la diversification qu'ils apportent à chacun des Portefeuilles Partenaires Scotia.

La création des Portefeuilles Sélection Scotia a débuté par un examen approfondi de l'éventail des Fonds Scotia et des membres de leur groupe. Au moyen d'une méthodologie analogue à celle utilisée pour les Portefeuilles Partenaires Scotia, les fonds sous-jacents inclus dans les Portefeuilles Sélection Scotia ou retirés de ceux-ci font l'objet d'une analyse quantitative et qualitative, qui comporte une description des conseillers en valeurs responsables des fonds

sous-jacents. Chaque Portefeuille Sélection Scotia est géré selon sa composition d'actifs et diversifié en fonction de la catégorie d'actifs, de la capitalisation boursière, de la région géographique et du style de placement. Les Portefeuilles Sélection Scotia peuvent également comprendre une combinaison de stratégies de placement actives et passives. Nous suivons les fonds sous-jacents sur une base régulière et nos recommandations sont fondées sur leurs caractéristiques quantitatives et qualitatives et les avantages sous l'angle de la diversification qu'ils apportent à chacun des Portefeuilles Sélection Scotia.

Les Fonds qui participent à des opérations de mise en pension et de prise en pension

Certains Fonds peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent en portefeuille. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix inférieur), il conclut une opération de mise en pension. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix plus élevé), il conclut une opération de prise en pension. Vous trouverez une description des stratégies que les Fonds utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations à la rubrique *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Les Fonds qui prêtent leurs titres

Certains des Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent en portefeuille. Un OPC peut prêter certains des titres qu'il détient dans son portefeuille à des prêteurs admissibles moyennant une garantie appropriée. Vous trouverez une description des stratégies que les Fonds utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations à la rubrique *Risque associé aux opérations de prêt de titres*.

Les Fonds qui ont recours à la vente à découvert

Les OPC peuvent conclure un nombre limité de ventes à découvert en vertu des lois en valeurs mobilières. Une « vente à découvert » a lieu lorsque l'OPC emprunte les titres d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par l'OPC et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la

valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC les emprunte et celui où il les rachète et les retourne, l'OPC réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). L'OPC dispose ainsi de possibilités de gain plus nombreuses lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

La vente à découvert n'est utilisée par un Fonds que comme complément à sa stratégie première, qui consiste à acheter des titres ou des marchandises dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels types de placement le fonds fait-il? – Stratégies de placement* dans le profil de chaque Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Cette rubrique présente les risques associés à un placement dans le Fonds. Vous trouverez une description de chacun des risques à la rubrique *Risques spécifiques aux organismes de placement collectif*.

Méthode de classification du risque de placement

Un degré de risque est attribué à chaque Fonds pour vous fournir de l'information devant vous aider à décider si le Fonds vous convient. Chaque Fonds se voit attribuer un degré parmi les catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé. Le degré du risque de placement attribué à chaque Fonds est passé en revue au moins chaque année et chaque fois qu'un changement important est apporté à l'objectif de placement ou aux stratégies de placement du Fonds.

La méthode utilisée pour déterminer les degrés de risque d'un Fonds aux fins de publication dans le présent prospectus simplifié est fondée sur une combinaison des facteurs qualitatifs de la méthode recommandée par le Groupe de travail sur la classification des risques des fonds de l'Institut des fonds d'investissement du Canada et sur l'analyse quantitative de la volatilité historique du Fonds que fait le gestionnaire. Plus particulièrement, l'écart type de chaque Fonds est examiné. L'écart type est un outil statistique couramment utilisé pour mesurer la volatilité d'un placement. Les Fonds qui ont des écarts types élevés sont généralement classés comme étant risqués. Le gestionnaire tient compte d'autres facteurs qualitatifs avant de prendre une décision finale quant au degré de risque de chaque Fonds. Les facteurs qualitatifs dont il peut être tenu compte comprennent les principales lignes directrices sur la politique en matière de placement, lesquelles incluent notamment les

restrictions en matière de région, de secteur et de capitalisation boursière, ainsi que les politiques en matière de répartition de l'actif.

Le gestionnaire reconnaît qu'il existe d'autres types de risque, mesurables et non mesurables, que le rendement historique n'est pas nécessairement indicatif des rendements futurs et que la volatilité historique d'un Fonds n'est pas nécessairement indicative de sa volatilité future.

On peut obtenir sans frais et sur demande la méthode utilisée par le gestionnaire pour déterminer le degré de risque de placement des Fonds en communiquant sans frais avec nous au 1-800-387-5004 pour un service en français ou au 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour un service en anglais ou par courriel à fundinfo@scotiabank.com ou par écrit à l'adresse indiquée sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Cette rubrique peut vous aider à déterminer si le Fonds convient à votre portefeuille de placement. Elle ne constitue qu'un guide d'ordre général. Pour obtenir des conseils à propos de votre portefeuille de placement, vous devriez consulter votre représentant en épargne collective. Si vous n'en avez pas, vous pouvez communiquer avec l'un de nos représentants à toute succursale de la Banque Scotia ou en appelant à l'un des bureaux de Placements Scotia Inc.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous indique à quel moment le Fonds distribue habituellement son revenu net et ses gains en capital et, s'il y a lieu, un remboursement de capital aux porteurs de parts. Le Fonds peut également effectuer des distributions à d'autres moments.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et dans des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces. Pour obtenir des renseignements sur l'imposition des distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Il s'agit d'un exemple des frais que le Fonds pourrait payer. Il est conçu pour vous aider à comparer le coût d'un placement dans un Fonds avec le coût d'un placement dans d'autres

OPC. Chaque Fonds paie ses propres frais. Comme ce paiement réduit le rendement du Fonds, il a des répercussions sur vous.

Le tableau vous indique combien le Fonds aurait payé de frais sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %. Les renseignements du tableau supposent que le ratio des frais de gestion (« RFG ») du Fonds est demeuré le même, pendant chaque période indiquée, que celui de son dernier exercice terminé. Lorsqu'un Fonds n'offre pas de parts de série D, de série F, de série I ou de série prestige ou qu'il n'a pas placé de parts de série A, de série D, de série F, de série I ou de série prestige avant le 31 décembre 2014, aucune information sur les frais du Fonds n'est disponible pour cette série. Vous trouverez plus de renseignements concernant les frais à la rubrique *Frais*.

Fonds de quasi-liquidités

Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia des bons du Trésor

Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor

Fonds Scotia du marché monétaire

Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US

Les Fonds de quasi-liquidités visent à fournir une sécurité et un revenu d'intérêt. Ils comportent le risque le plus faible parmi les Fonds Scotia puisqu'ils investissent dans des placements à court terme de premier ordre, comme des bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire. Ces Fonds sont gérés de façon à maintenir une valeur par part constante. Le revenu d'intérêt variera en fonction des taux d'intérêt à court terme.

Les Fonds de quasi-liquidités peuvent ajouter stabilité et liquidité à votre portefeuille de placement. Ils sont également un bon choix si vous souhaitez avoir un accès rapide à votre capital ou êtes à la recherche d'une solution de rechange aux autres placements à court terme ou à un compte d'épargne.

Fonds Scotia des bons du Trésor

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds du marché monétaire canadien
Date de création	Le 3 octobre 1991
Type de titres	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu et de la liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans les bons du Trésor du gouvernement du Canada et d'autres titres de créance à court terme garantis par le gouvernement du Canada.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des titres ayant une durée maximale de un an. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements individuels et gérer la durée moyenne des placements du Fonds.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 \$ en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars canadiens.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu d'intérêt et de la liquidité;
- votre tolérance au risque est faible et vous visez à préserver le capital;
- vous investissez à court terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à un autre moment déterminé par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	7,79	24,56	43,04	97,98 \$

Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds du marché monétaire canadien
Date de création	Le 10 juillet 1992
Type de titres	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu et de la liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans les bons du Trésor du gouvernement du Canada et d'autres titres de créance à court terme garantis par le gouvernement du Canada.

Le Fonds verse une remise, appelée distribution sur les frais de gestion, des frais de gestion autrement payables au gestionnaire, de 0,20 % lorsque la valeur du Fonds dans un compte est de 250 000 \$ à 1 million de dollars, et de 0,35 % lorsque la valeur du Fonds dans un compte est supérieure à 1 million de dollars. Si vous êtes admissible à une distribution sur les frais de gestion, vous pouvez vous attendre à réaliser un revenu supérieur à ce que vous réaliseriez autrement.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des titres ayant une durée maximale de un an. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements des Fonds.

Le Fonds tente de maintenir une valeur par part constante de 10,00 \$ en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars canadiens.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous avez au moins 100 000 \$ à investir dans le Fonds;
- vous souhaitez obtenir un revenu d'intérêt et de la liquidité;
- votre tolérance au risque est faible et vous visez à préserver le capital;
- vous investissez à court terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à un autre moment déterminé par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	5,95	18,74	32,85	74,78 \$

Fonds Scotia du marché monétaire

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds du marché monétaire canadien
Date de création	Parts série A : le 30 août 1990 Parts série I : le 20 juin 2005 Parts de série prestige : le 1 ^{er} décembre 2008
Type de titres	Parts de série A, de série I et de série prestige d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu et de la liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe à court terme de premier ordre émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés canadiennes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit généralement dans des titres ayant une durée d'au plus une année. Il investit dans des titres qui ont reçu une note de crédit de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt, des courbes de rendement et du crédit pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 \$ en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars canadiens.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au crédit;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Le Fonds vise à maintenir la valeur unitaire de ses parts à 10,00 \$, mais il existe un risque que ce prix fluctue.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu d'intérêt et de la liquidité;

- votre tolérance au risque est faible et vous visez à préserver le capital;
- vous investissez à court terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à un autre moment déterminé par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	9,84	31,02	54,37	123,77 \$
Parts de série I	0,10	0,32	0,57	1,29 \$
Parts de série prestige	3,59	11,31	19,82	45,12 \$

Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds du marché monétaire en \$ US
Date de création	Le 3 septembre 1996
Type de titres	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu et de la liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans des bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire libellés en dollars américains et qui sont émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, par des sociétés canadiennes et par des entités supranationales comme la Banque mondiale.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit généralement dans des titres d'une durée d'au plus une année. Il investit dans des titres ayant reçu la note de crédit de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt, des courbes de rendement et du crédit pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des titres des Fonds.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 \$ US en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres à l'extérieur des États-Unis. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars américains.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu d'intérêt et de la liquidité;

- vous souhaitez une exposition au dollar américain;
- votre tolérance au risque est faible et vous visez à préserver le capital;
- vous investissez à court terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue avant le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à un autre moment déterminé par le gestionnaire. Le Fonds distribuera également les gains en capital nets réalisés découlant de l'exigence de convertir les montants libellés en dollars américains en dollars canadiens aux fins de l'impôt.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	1,95	6,14	10,76	24,50 \$

Fonds de revenu

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Fonds Scotia de revenu moyen

Fonds Scotia d'obligations

Fonds Scotia de revenu canadien

Fonds Scotia d'obligations en \$ US

Fonds Scotia d'obligations mondiales

Les Fonds de revenu visent à offrir une possibilité de revenu d'intérêt plus élevé que les Fonds de quasi-liquidités. Ils investissent surtout dans des titres à revenu fixe de premier ordre, comme les obligations, les créances hypothécaires et les actions productives des dividendes. Ces Fonds sont plus risqués que les Fonds de quasi-liquidités puisqu'ils sont plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt et à la solvabilité des émetteurs.

Les Fonds de revenu peuvent ajouter une possibilité de revenu à votre portefeuille de placement. Ils constituent également un bon choix si vous souhaitez un revenu plus élevé de moyen à long terme et pouvez tolérer des baisses possibles de la valeur de votre placement à court terme.

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe à court terme canadien
Date de création	Parts de série A : le 4 novembre 1992 Parts de série F : le 22 juillet 2007 Parts de série I : le 28 avril 2003
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu d'intérêt régulier. Il investit surtout dans des créances hypothécaires de premier ordre visant des immeubles résidentiels au Canada.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Les créances hypothécaires qu'achète le Fonds sont généralement :

- garanties ou assurées par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada ou leurs organismes, ou
- des prêts hypothécaires de premier rang ordinaires dont le coefficient du prêt en fonction de la valeur est d'au plus 80 %, à moins que l'excédent ne soit assuré par une compagnie d'assurances agréée ou autorisée aux termes de la législation fédérale et provinciale.

Banque Scotia achètera toute créance hypothécaire qui est en défaut si elle a été achetée à la Société hypothécaire Scotia et l'achètera à un prix égal à son montant en capital plus tout intérêt impayé. Ainsi, le Fonds n'assume pas le risque de défaut à l'égard de ces créances hypothécaires.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales du Canada et par des sociétés.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux d'un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu d'intérêt périodique;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année

d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	18,96	59,78	104,78	238,51 \$
Parts de série F	12,20	38,45	67,40	153,42 \$
Parts de série I	4,00	12,60	22,09	50,28 \$

Fonds Scotia de revenu moyen

Détail du fonds

Type de fonds	Divers – revenu et immobilier
Date de création	Parts de série A : le 27 janvier 2014
Type de titres	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu au moyen d'investissements dans des titres à revenu fixe principalement. Le Fonds investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC à revenu que nous gérons ou qui sont gérés par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds est un fonds de répartition d'actifs qui répartit votre placement selon diverses stratégies de placement axées sur le revenu.

Le Fonds investit surtout dans des fonds sous-jacents prudents qui investissent dans des titres à revenu fixe, notamment dans des obligations émises par des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux canadiens et américains, dans des obligations et des actions privilégiées émises par des sociétés canadiennes et américaines de premier et de deuxième ordres et dans des prêts hypothécaires résidentiels. Quand le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, les pondérations de ces OPC peuvent être rééquilibrées périodiquement, au gré du conseiller en valeurs, de façon que celui-ci puisse utiliser une approche de placement axée sur la gestion du risque et l'accroissement du rendement potentiel du Fonds. Le Fonds peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

La durée moyenne des placements du Fonds, généralement entre 2 et 4 ans, varie en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit peuvent changer à l'occasion. Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, aussi avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé à des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Dans les douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 30,1 % était investi dans la série I du Fonds Scotia d'obligations à court terme, jusqu'à 25,2 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu à taux variable, jusqu'à 25,1 % dans la série I du Fonds Scotia hypothécaire de revenu, et jusqu'à 10,2 % dans la série I du 1832 AM Canadian Preferred Share LP.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu;
- votre tolérance au risque est de faible à moyenne;
- vous investissez à moyen terme et à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et dans des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	15,89	50,09	87,79	199,83 \$

Fonds Scotia d'obligations

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe canadien
Date de création	Parts de série A : le 8 septembre 2009 Parts de série I : le 8 septembre 2009
Type de titres	Parts de série A et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à offrir un revenu constant et une appréciation du capital modeste. Il investit principalement dans des titres à revenu fixe de premier ordre émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada et des sociétés canadiennes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tient compte de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada dans l'élaboration du portefeuille du Fonds. Il choisit les placements en analysant les caractéristiques du titre, son prix actuel par rapport à sa valeur estimative à long terme, la note de crédit de l'émetteur ainsi que toutes les occasions d'opérations à court terme qui découlent des inefficiences du marché. Le conseiller en valeurs peut également répartir l'actif du Fonds dans des obligations qui comportent des durées différentes de celles comprises dans l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada dans la mesure où, globalement, leur durée demeure similaire à celle de l'indice.

Le Fonds investit principalement dans des titres dont l'échéance est d'au plus un an et la note d'au moins R2 (faible), et dans des titres dont l'échéance est supérieure à un an et qui étaient notés au moins BBB (faible) par Dominion Bond Rating Service Limited (ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée) au moment du placement.

Le Fonds peut aussi investir dans des instruments du marché monétaire, dans du papier commercial, des acceptations bancaires et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu d'intérêt régulier élevé;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	13,53	42,65	74,76	170,18 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia de revenu canadien

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe canadien
Date de création	Parts de série A : le 1 ^{er} novembre 1957 Parts de série F : le 14 août 2001 Parts de série I : le 10 décembre 2002
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu d'intérêt régulier élevé et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, et par des sociétés canadiennes;
- les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les certificats de placement garanti;
- les actions productives de dividendes de premier ordre de sociétés canadiennes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les titres ayant une durée de un an ou moins recevront une note de crédit de R2 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les titres dont la durée est de plus de une année recevront une note de crédit de BBB (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter

d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement plus élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste

des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Au 21 octobre 2015, le Fonds Scotia canadien équilibré détenait environ 12,9 % des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu d'intérêt périodique élevé;

- votre tolérance au risque est faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	15,07	47,50	83,26	189,52 \$
Parts de série F	9,53	30,05	52,67	119,90 \$
Parts de série I	0,21	0,65	1,13	2,58 \$

Fonds Scotia d'obligations en \$ US

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe mondial
Date de création	Parts de série A : le 27 novembre 1991 Parts de série F : le 11 juillet 2001
Type de titres	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu d'intérêt élevé. Il investit surtout dans les obligations et les bons du Trésor libellés en dollars US émis par des gouvernements, des sociétés ou des organismes supranationaux de partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les titres dont la durée est de une année ou moins recevront une note de crédit de R2 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les titres dont la durée est de plus de une année recevront une note de crédit de BBB (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds peut varier en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent une possibilité de rendement plus élevé et qui présentent un degré acceptable de risque.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé aux instruments dérivés;

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu d'intérêt périodique élevé et une exposition aux dollars américains;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un

remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	17,94	56,55	99,12	225,62 \$
Parts de série F	13,02	41,04	71,93	163,73 \$

Fonds Scotia d'obligations mondiales

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe mondial
Date de création	Parts de série A : le 4 juillet 1994 Parts de série F : le 19 novembre 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu d'intérêt périodique élevé. Il investit surtout dans les obligations libellées en devises et les instruments du marché monétaire émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, par des sociétés canadiennes, par des gouvernements et des sociétés à l'étranger et par des organismes supranationaux, comme la Banque mondiale.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La durée moyenne des placements du Fonds peut varier en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent une possibilité de rendement plus élevé et qui présentent un degré acceptable de risque.

À des fins de diversification, le Fonds détient des titres libellés en diverses devises.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne

des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé à des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux taux d'intérêt;

- risque associé à l'émetteur;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu d'intérêt élevé tiré de titres à revenu fixe libellés en diverses devises;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à moyen terme et à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,63	68,18	119,51	272,03 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série F et de série I, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice complet.

Fonds équilibrés

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Fonds Scotia revenu avantage

Fonds Scotia canadien équilibré

Fonds Scotia équilibré de dividendes

Fonds Scotia de perspectives équilibrées

Fonds Scotia équilibré mondial

Fonds Scotia équilibré en \$ US

Les Fonds équilibrés offrent des titres de participation, des titres à revenu fixe et des titres quasi-liquides qui sont regroupés en un seul placement. Les conseillers en valeurs rajustent la répartition de l'actif au fur et à mesure des variations de la situation du marché afin d'augmenter la possibilité de rendement plus élevé tout en gérant le risque. En règle générale, les Fonds équilibrés seront moins volatils que les Fonds d'actions (tels qu'ils sont décrits plus loin aux présentes), mais plus volatils que les Fonds de revenu. Pour bon nombre d'épargnants, les Fonds équilibrés constituent un choix de placement sans complication pour une bonne partie ou l'ensemble de leur portefeuille de placement.

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré neutre canadien
Date de création	Parts de série A : le 20 juin 2005 Parts de série F : le 13 novembre 2006 Parts de série D : le 13 février 2015
Type de titres	Parts de série A, de série D et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'offrir un revenu mensuel périodique et une certaine appréciation du capital.

Il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres générant un revenu, dont les suivants :

- des actions ordinaires productives de dividendes;
- des actions privilégiées;
- des obligations de premier ordre;
- des débentures convertibles;
- des hypothèques;
- des obligations à rendement élevé;
- des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- des parts de fiducie de revenu.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs détermine la composition de l'actif en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement de chaque catégorie d'actifs de manière à respecter les objectifs de placement du Fonds. En ce qui concerne les placements du Fonds dans des titres de participation, le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale afin de repérer les placements à long terme pertinents. Cela demande une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et

par sociétés afin d'aider à réduire les risques. En ce qui a trait aux titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque associé au crédit pour déterminer les titres offrant des rendements plus élevés mais dont le niveau de risque est acceptable. L'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement est utilisée pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds en fonction de la situation du marché. La qualité du crédit des placements du Fonds variera en fonction de l'étude du cycle économique, des facteurs du secteur, des situations spécifiques d'une société et de la fixation des prix par le marché, et ce, afin de maximiser les rendements tout en diminuant les risques liés au portefeuille.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change, les écarts de taux d'intérêt et les cours boursiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à

découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 22,2 % était investi dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et jusqu'à 16,6 % était investi dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu mensuel périodique majoré d'une plus-value du capital;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à moyen terme et à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	14,97	47,18	82,69	188,23 \$
Parts de série F	9,74	30,70	53,81	122,48 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série D, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia revenu avantage

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré neutre canadien
Date de création	Parts de série A : le 12 juillet 2011 Parts de série D : le 12 novembre 2014
Type de titres	Parts de série A et de série D d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de procurer un revenu régulier et une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et de titres de participation axés sur le revenu.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche polyvalente à l'égard de l'investissement, privilégiant les titres à revenu fixe et les titres de participation axés sur le revenu sans restriction quant à la capitalisation boursière, au secteur d'activité ou à la répartition géographique. La répartition de l'actif du Fonds variera en fonction de la perception qu'a le conseiller en valeurs de la conjoncture du marché et de la conjoncture économique.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée, ce qui comprend les obligations de gouvernements et de sociétés, les obligations convertibles et les débentures. Ces titres peuvent comprendre des titres auxquels aucune note n'a été attribuée ou qui ont obtenu une note inférieure à une note de bonne qualité. La durée jusqu'à l'échéance de ces titres variera en fonction de la perspective du conseiller en valeurs à l'égard des taux d'intérêt.

S'il investit dans des titres de participation, le Fonds peut notamment investir dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des actions privilégiées convertibles, des fonds de placement immobilier et d'autres titres de participation à haut rendement qui sont diversifiés selon le secteur, le style et la géographie.

Le Fonds peut également détenir des titres adossés à des créances hypothécaires, des participations dans des prêts, des billets, des fonds de placement à capital fixe et des placements privés dans des titres de participation et (ou) des titres de créance de sociétés ouvertes ou fermées.

Dans le cadre de l'achat et de la vente de titres, le conseiller en valeurs :

- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur connexe;
- évalue la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire;
- au besoin, mène des entrevues auprès de la direction des sociétés pour connaître la stratégie d'entreprise et le plan d'affaires et évalue les capacités de gestion.

Le conseiller en valeurs peut :

- en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés, tels des options, des contrats à livrer et des swaps pour couvrir les pertes résultant des fluctuations des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt, du risque associé au crédit, des indices boursiers ou des taux de change, et pour obtenir une exposition aux marchés financiers;
- chercher à obtenir un revenu additionnel au moyen de stratégies axées sur les instruments dérivés.

Le Fonds peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, afin de toucher un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de son actif dans des titres d'autres OPC qui sont gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

En raison d'une conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir la majeure partie, voire la totalité des actifs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et elles peuvent également faire augmenter les frais de négociation, ce qui peut entraîner une diminution des rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents gérés par nous peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;

- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez un revenu régulier et une croissance du capital à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un

remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,63	68,18	119,51	272,03 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série D, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia canadien équilibré

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré neutre canadien
Date de création	Parts de série A : le 18 juin 1990 Parts de série F : le 22 mars 2001 Parts de série D : le 19 décembre 2014
Type de titres	Parts de série A de série D et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'offrir un équilibre entre revenu et croissance du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un large éventail de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La composition des actifs du Fonds variera généralement selon les proportions suivantes : de 30 % à 70 % dans des titres de participation, et de 30 % à 70 % dans des quasi-liquidités et des titres à revenu fixe. Le conseiller en valeurs détermine la composition de l'actif en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le sous-conseiller peut utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change, des écarts de taux d'intérêt et des taux d'intérêt et pour obtenir ou réduire une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;

- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir à la fois un revenu d'intérêt et une croissance par la répartition de l'actif entre les trois grandes catégories d'actifs;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à moyen terme et à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la

Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,01	66,24	116,11	264,29 \$
Parts de série D	13,02	41,04	71,93	163,73 \$
Parts de série F	14,15	44,59	78,16	177,92 \$

Fonds Scotia équilibré de dividendes

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré d'actions canadiennes
Date de création	Parts de série A : le 30 août 2010 Parts de série I : le 27 août 2010 Parts de série D : le 28 janvier 2015
Type de titres	Parts de série A, de série D et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de produire une croissance du capital à long terme et un revenu. Il investit, directement ou par l'intermédiaire de placements dans des titres d'autres fonds, surtout dans des titres de participation de société versant des dividendes ou dont on s'attend à ce à ce qu'elles en verseront, des titres à revenu fixe et d'autres titres dont on s'attend à ce qu'ils produisent un revenu.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui procurent des dividendes et un revenu et (ou) qui présentent des possibilités de croissance du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée, et il peut également investir dans des titres dont on prévoit qu'ils produiront un revenu. Pour ce qui est des titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque associé au crédit afin de cibler les titres qui offrent un rendement plus élevé en fonction d'un niveau de risque acceptable. L'analyse des taux d'intérêt et de la courbe de rendement est utilisée pour gérer la durée moyenne jusqu'à l'échéance du Fonds selon la conjoncture du marché. La

qualité du crédit des placements du Fonds variera en fonction de l'étude du cycle économique, des facteurs du secteur, des situations particulières d'une société et de la fixation des prix par le marché, et ce, afin de maximiser les rendements tout en réduisant les risques liés au portefeuille.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer

cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 10,4 % était investi dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez optimiser le revenu après impôt en tirant parti des crédits d'impôt pour dividendes canadiens (cette stratégie ne s'applique qu'aux comptes non enregistrés puisque vous ne payez en général aucun impôt sur les distributions reçues de Fonds que vous détenez dans des régimes enregistrés);

- vous recherchez un certain potentiel de croissance à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	19,48	61,40	107,61	244,96 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série D et de série I, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia de perspectives équilibrées

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré tactique
Date de création	Parts de série A : le 1 ^{er} mai 1989 Parts de série F : le 22 mars 2001 Parts de série D : le 27 mars 2015
Type de titres	Parts de série A, de série D et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée Vancouver (Colombie-Britannique)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme tout en fournissant un revenu modeste. Il investit surtout dans un large éventail de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens. Il peut également investir dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La composition des actifs du Fonds variera généralement selon les proportions suivantes : 20 % à 80 % de titres de participation et 20 % à 80 % de titres à revenu fixe. Le Fonds peut également investir une partie de ses actifs dans des instruments du marché monétaire. Le conseiller en valeurs détermine la composition en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement de chaque catégorie d'actifs.

Le conseiller en valeurs gère de façon active la répartition entre les titres de participation et de revenu fixe afin d'optimiser le rendement. Il recherchera activement les possibilités de gains en capital ou de revenu de placement, mais prendra des mesures pour éviter les risques exagérés ou le faible rendement d'un titre particulier.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer

cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir une croissance par la répartition de l'actif entre les trois grandes catégories d'actifs;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,01	66,24	116,11	264,29 \$
Parts de série F	13,84	43,62	76,46	174,05 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série D, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia équilibré mondial

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré neutre mondial
Date de création	Parts de série A : le 23 août 2010 Parts de série I : le 27 août 2010 Parts de série D : le 9 mars 2015
Type de titres	Parts de série A, de série D et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	CI Investments Inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'offrir un revenu et une croissance du capital à long terme. Il investit surtout dans une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche axée sur la répartition de l'actif. Aucune limite ne s'applique au poids attribué à un pays ou à une catégorie d'actif en particulier. Cette répartition de l'actif variera en fonction de la conjoncture du marché. Dans la mesure où le Fonds investit dans des titres de participation, ceux-ci peuvent inclure des actions ordinaires et des actions privilégiées qui sont diversifiées par secteur et par style. Les placements dans des titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations du gouvernement ou de sociétés, des débentures, des prêts et des billets. Ces placements peuvent comprendre des titres qui ne sont pas notés ou qui ont obtenu une note inférieure à une note de premier ordre. La durée jusqu'à l'échéance de ces titres pourra varier selon la perspective du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt.

Pour sélectionner les placements du Fonds, le conseiller en valeurs a recours à l'analyse macro-économique descendante et à l'analyse fondamentale ascendante. Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient également compte de la valeur du placement

par rapport à son prix actuel. En outre, le Fonds peut rechercher un revenu additionnel au moyen de ce qui suit :

- des placements dans des fiducies de placement immobilier, des fiducies de redevances, des fiducies de revenu, des sociétés en commandite principales et d'autres placements semblables;

- la vente d'options d'achat couvertes.

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés et de gré à gré et des swaps :

- pour se protéger contre les pertes découlant des variations des taux d'intérêt, des cours de ses placements et de l'exposition aux devises;
- pour offrir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement.

Les instruments dérivés peuvent uniquement être utilisés de la façon permise par la législation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un épargnant reçoive des

distributions imposables et elles peuvent augmenter les frais de négociation, ce qui peut entraîner une diminution des rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du Fonds, jusqu'à 99,9 % était investi dans la série I du Fonds mondial de croissance et de revenu Signature (Placements CI).

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez une exposition à une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe de partout dans le monde;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à moyen et à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous

n'avisiez votre représentant en épargne collective que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	23,99	75,61	132,53	301,68 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série D et de série I, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia équilibré en \$ US

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré neutre mondial
Date de création	Parts de série A : le 12 juillet 2011
Type de titres	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'assurer une croissance à long terme du capital et de fournir un revenu à court terme en dollars américains. Le Fonds investit surtout dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de participation libellés en dollars américains.

Tout changement apporté aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche axée sur la répartition de l'actif en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe et de titres de participation libellés en dollars américains. La répartition de l'actif variera en fonction de la perception du conseiller en valeurs de la conjoncture du marché et de la conjoncture économique.

L'analyse des placements pour le volet des titres de participation du portefeuille du Fonds se fait selon une démarche ascendante centrée sur un examen attentif des fondamentaux de chaque société, ce qui signifie qu'il faut évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur et l'économie de façon générale. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- mène des entrevues au sein de la société, au besoin.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée. Pour les titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs :

- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur connexe;
- évalue, entre autres données, la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire;
- au besoin, mène des entrevues auprès de la direction des sociétés pour connaître la stratégie d'entreprise et le plan d'affaires et évalue les capacités de gestion.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres libellés en dollars américains d'émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis. Les investissements du Fonds dans différents pays et régions peuvent varier à l'occasion, selon la perception que le conseiller en valeurs a des occasions de placement particulières qui se présentent et des facteurs macro-économiques. Le Fonds peut également investir à l'occasion dans des titres qui ne sont pas libellés en dollars américains.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés, tels des options, des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt ou des indices boursiers;
- acquérir une exposition aux titres individuels et aux marchés financiers plutôt que d'acheter les titres directement;
- chercher à obtenir un revenu additionnel au moyen de stratégies axées sur les instruments dérivés.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, afin de toucher un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt*

de titres et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut décider de détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques. En raison d'une conjoncture boursière, économique et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir la majeure partie, voire la totalité de l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation, ce qui peut entraîner une diminution des rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;

- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez être exposé à une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe;
- vous souhaitez être exposé au dollar américain;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez de moyen à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt

canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,94	69,15	121,21	275,90 \$

Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes

Fonds Scotia de dividendes canadiens

Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre

Fonds Scotia de croissance canadienne

Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation

Fonds Scotia des ressources

Fonds d'actions américaines

Fonds Scotia de dividendes américains

Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre

Fonds Scotia de potentiel américain

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia d'actions internationales de valeur

Fonds Scotia européen

Fonds Scotia de la région du Pacifique

Fonds Scotia d'Amérique latine

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividendes mondiaux

Fonds Scotia de croissance mondiale

Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation

Fonds Scotia potentiel mondial

Les Fonds d'actions offrent les plus fortes probabilités de croissance à long terme. Ils investissent surtout dans des actions ordinaires et d'autres titres de participation de sociétés au Canada et partout dans le monde. Ces Fonds sont aussi les plus risqués puisque les cours des titres de participation peuvent changer beaucoup sur une courte période. Le degré de risque dépend des titres dans lesquels un Fonds investit. Les fonds qui se concentrent sur un secteur ou une région géographique en particulier présentent généralement plus de risques que les fonds qui sont plus largement diversifiés.

Les Fonds d'actions peuvent ajouter une possibilité de croissance à votre portefeuille de placement et ils constituent un bon choix si vous n'avez pas besoin d'un revenu et pouvez accepter des baisses possibles de la valeur de votre placement à court terme.

Fonds d'actions canadiennes

Fonds Scotia de dividendes canadiens

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds de dividendes et de revenu d'actions canadiennes
Date de création	Parts de série A : le 1 ^{er} décembre 1992 Parts de série F : le 21 janvier 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu de dividendes élevé et une possibilité de croissance du capital à long terme. Il investit surtout dans des actions ordinaires productives de dividendes et dans un large éventail d'actions privilégiées comme les actions privilégiées à taux flottant, convertibles et rachetables au gré de leur porteur émises par des sociétés canadiennes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui procurent des dividendes et un revenu et qui présentent des possibilités de croissance du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré

et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;

- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez optimiser le revenu après impôt en tirant parti du crédit d'impôt pour dividendes canadiens (cette stratégie ne s'applique qu'aux comptes non enregistrés puisque vous ne payez en général aucun impôt sur les distributions reçues de fonds que vous détenez dans des régimes enregistrés);
- vous recherchez un certain potentiel de croissance à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt

canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	17,63	55,58	97,42	221,75 \$
Parts de série F	9,53	30,05	52,67	119,90 \$
Parts de série I	0,21	0,65	1,13	2,58 \$

Fonds d'actions canadiennes

Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions ciblées canadiennes
Date de création	Parts de série A : le 31 décembre 1986 Parts de série F : le 1 ^{er} juin 2011 Parts de série I : le 20 juin 2005
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Il investit surtout dans un large éventail de titres de participation de premier ordre de grandes sociétés canadiennes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds met l'accent sur les grandes sociétés bien établies prédominantes dans leur secteur.

Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres de participation cotés en bourse de sociétés situées au Canada. Le conseiller en valeurs tente d'acquérir les titres des entreprises à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque.

L'efficience fiscale est un élément important de la stratégie de placement et le Fonds conserve généralement ses titres durant une longue période. Des titres peuvent être vendus à l'occasion afin de réaliser des pertes fiscales. Ils peuvent être liquidés lorsque le conseiller en valeurs estime qu'ils ont perdu des caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, pour une raison quelconque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;

- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les placements dans les titres de participation de premier ordre de grandes sociétés canadiennes;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	22,24	70,12	122,90	279,77 \$
Parts de série F	15,99	50,41	88,36	201,12 \$
Parts de série I	0,72	2,26	3,96	9,02 \$

Fonds d'actions canadiennes

Fonds Scotia de croissance canadienne

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Parts de série A : le 20 février 1961 Parts de série F : le 14 juin 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un large éventail de titres de participation canadiens.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement axé sur la croissance. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés affichant une croissance des bénéfices actuelle ou future supérieure à la moyenne par rapport à l'ensemble du marché et à leur groupe de sociétés comparables. Au moment de décider d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs considère également le fait que celui-ci constitue ou non une bonne valeur, compte tenu de son cours actuel.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser différentes techniques, comme l'analyse fondamentale, pour évaluer le potentiel de croissance. Il évalue alors la situation financière et la gestion de la société, son secteur et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la gestion;

- effectuer, si possible, des entrevues auprès de dirigeants de chacune des sociétés.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un large éventail de titres de participation canadiens;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	22,35	70,44	123,47	281,05 \$
Parts de série F	14,56	45,88	80,43	183,07 \$
Parts de série I	0,41	1,29	2,27	5,16 \$

Fonds d'actions canadiennes

Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation**Détail du fonds**

Type de fonds	Fonds d'actions de petites ou moyennes sociétés canadiennes
Date de création	Parts de série A : le 30 novembre 1992 Parts de série F : le 30 novembre 2000 Parts de série I : le 28 avril 2003
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?**Objectifs de placement**

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance marquée du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans des titres de participation de petites et de moyennes sociétés canadiennes inscrites à la cote des principales bourses canadiennes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille activement négocié de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement axé sur la croissance. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés affichant une croissance des bénéfices parmi les plus solides dans l'ensemble du marché et leur groupe de sociétés comparables.

Le conseiller en valeurs :

- choisit les placements en repérant les titres qui sont réputés offrir un potentiel de croissance supérieur aux titres de sociétés comparables dans le même secteur;
- analyse les paramètres financiers d'une société, sa part du marché et le rôle qu'elle y joue ainsi que la conjoncture dans son secteur; il peut utiliser des paramètres comme les bénéfices, les multiples du rapport cours/bénéfices et la croissance de la part du marché pour évaluer les placements;

- peut rencontrer la direction de sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de petites sociétés canadiennes;
- votre tolérance au risque est élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	25,42	80,14	140,46	319,73 \$
Parts de série F	20,60	64,95	113,84	259,14 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia des ressources

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions de ressources naturelles
Date de création	Parts de série A : le 8 juillet 1993 Parts de série F : le 17 juin 2010 Parts de série I : le 8 septembre 2009
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance marquée du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans les titres de participation de sociétés de ressources canadiennes, notamment des sociétés qui œuvrent dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'or et des métaux précieux, des métaux et des minéraux, et des produits forestiers.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des titres de participation de sociétés dont les activités consistent à explorer ou à exploiter, mettre en valeur, produire, transformer, transporter ou négocier des métaux de base ou ferreux, des matières précieuses (tels que l'or, l'argent, le platine, le palladium et les pierres précieuses), le charbon, le minerai de fer, l'uranium, les matières premières énergétiques telles que le pétrole, le gaz naturel, le vent, l'énergie de remplacement et d'autres produits hydrocarbonés, le bois et les produits connexes, et d'autres matériaux industriels. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres genres de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement. Compte tenu du point de vue du conseiller en valeurs sur l'offre et la demande de ressources naturelles dans le monde, la pondération des secteurs des ressources dans le portefeuille peut varier et, à l'occasion, une bonne partie de l'actif du Fonds peut se retrouver dans un secteur donné.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une

description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans le secteur des ressources;
- votre tolérance au risque est élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire. Les gains réalisés sur la négociation de titres de métaux précieux entraîneront des distributions de revenu net plutôt que de gains en capital nets réalisés.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	24,29	76,58	134,23	305,55 \$
Parts de série F	17,84	56,22	98,55	224,33 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds d'actions américaines

Fonds Scotia de dividendes américains

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Parts de série A : le 26 novembre 2012 Parts de série I : le 27 novembre 2012
Type de titres	Parts de série A et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	CI Investments Inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif d'atteindre un rendement de placement global élevé, composé d'un revenu de dividendes et de gains en capital. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés américaines qui paient, ou qui sont susceptibles de payer, des dividendes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui ont un historique constant de versement de dividendes et (ou) dont les dividendes sont en croissance et qui offrent une bonne valeur ainsi qu'un potentiel de croissance dans leur secteur.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et la valeur. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière, de la concurrence et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- effectue des entrevues auprès de la société, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient compte de la valeur du placement par rapport à son prix actuel.

Le Fonds peut investir 10 % de son actif dans des titres de participation cotés en bourse à l'extérieur des États-Unis, y compris des certificats américains d'actions étrangères de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds peut également détenir des espèces et peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription ou, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements du Fonds et de l'exposition au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*. En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des quasi-espèces.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux d'un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au change;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Au 21 octobre 2015, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia et le Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia

détenaient respectivement environ 26,1 %, 23,6 % et 10,6 % des parts en circulation de ce Fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les placements dans les titres de participation de grandes sociétés américaines;
- votre tolérance au risque est de moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	22,55	71,09	124,60	283,63 \$
Parts de série I	0,31	0,97	1,70	3,87 \$

Fonds d'actions américaines

Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Parts de série A : le 1 ^{er} janvier 1987 Parts de série F : le 16 juin 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un large éventail de titres de participation des États-Unis.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds met l'accent sur d'importantes sociétés bien établies qui sont des chefs de file dans leur secteur. Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres de participation cotés en bourse de sociétés situées aux États-Unis. Le conseiller en valeurs tente d'acquérir les titres des entreprises à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque. L'efficience fiscale est un élément important de la stratégie de placement et le Fonds conserve généralement ses titres durant une longue période. Des titres peuvent être vendus à l'occasion afin de réaliser des pertes fiscales. Ils peuvent être liquidés lorsque le conseiller en valeurs estime qu'ils ont perdu des caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, pour une raison quelconque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés

et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le Fonds peut investir une partie de son actif dans les titres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;

- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans les titres de participation de sociétés des États-Unis;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	26,24	82,72	144,99	330,05 \$
Parts de série F	12,10	38,13	66,83	152,13 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds d'actions américaines

Fonds Scotia de potentiel américain

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 18 avril 2001 Parts de série I : le 23 avril 2007
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Il investit surtout dans des titres de participation de sociétés des États-Unis.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour déterminer quelles sont les sociétés dont les titres se négocient à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque estimative. Cela demande une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société par rapport à ses homologues du secteur. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers et (ou) générer un revenu.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le Fonds peut investir une partie de ses actifs dans des titres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de grandes sociétés des États-Unis;
- votre tolérance au risque est de moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	26,24	82,72	144,99	330,05 \$
Parts de série F	17,63	55,58	97,42	221,75 \$
Parts de série I	1,13	3,55	6,23	14,18 \$

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia d'actions internationales de valeur

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Date de création	Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 13 novembre 2001 Parts de série I : le 23 avril 2007
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille très diversifié composé surtout de titres de participation d'entreprises situées en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient, et qui peut comprendre des titres de participation d'entreprises situées dans des marchés émergents. En fonction de la vision du conseiller en valeurs quant aux marchés financiers mondiaux, le Fonds peut investir à l'occasion dans un nombre limité de pays et de régions du monde.

Pour ce Fonds, l'analyse de placement est fondée sur une approche ascendante, où l'accent est mis sur une analyse attentive des données particulières à chaque société. En utilisant une approche axée sur la valeur du placement, le conseiller en valeurs investit dans des sociétés dont le rapport entre le cours actuel du titre et la valeur intrinsèque représente une bonne valeur.

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent également être utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur, c'est-à-dire que la situation financière et la gestion de chaque société, son secteur et l'économie dans

son ensemble sont évalués. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer, si possible, des entrevues au sein de chacune des sociétés.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent

à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Au 21 octobre 2015, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia détenaient respectivement environ 45,8 %, 26,4 % et 17,9 % des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de grandes sociétés étrangères;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	28,60	90,15	158,02	359,70 \$
Parts de série F	11,63	36,84	64,57	146,97 \$
Parts de série I	0,82	2,59	4,53	10,31 \$

Fonds Scotia européen

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions européennes
Date de création	Parts de série A : le 3 septembre 1996 Parts de série F : le 15 septembre 2004 Parts de série I : le 5 novembre 2008
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	Hermes Sourcecap Limited Londres, Angleterre

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un large éventail de titres de participation de premier ordre de sociétés situées en Europe.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les

pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans un seul pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Il détient des titres libellés en diverses devises afin de se protéger contre la volatilité sur les marchés de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;

- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés d'Europe;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	27,27	85,95	150,66	342,94 \$
Parts de série F	15,99	50,41	88,36	201,12 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia de la région du Pacifique

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions d'Asie-Pacifique
Date de création	Parts de série A : le 13 octobre 1994 Parts de série F : le 27 février 2004 Parts de série I : le 20 juin 2005
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés du secteur ouest de la région du Pacifique.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des titres de participation de sociétés situées ou exerçant des activités principalement dans la région du Pacifique, ce qui comprend l'Australie, la République populaire de Chine, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, Singapour, le Sri Lanka, la Corée du Sud, Taïwan, la Thaïlande, le Bangladesh et le Vietnam. En fonction de la vision du conseiller en valeurs quant aux marchés financiers de la région du Pacifique, le Fonds peut investir à l'occasion dans un nombre limité de ces pays.

Pour ce Fonds, l'analyse de placement est fondée sur une approche ascendante, où l'accent est mis sur une analyse attentive des données particulières à chaque société. En utilisant une approche axée sur la valeur du placement, le conseiller en valeurs investit dans des sociétés dont le rapport entre le cours actuel du titre et la valeur intrinsèque représente une bonne valeur.

Des techniques comme l'analyse fondamentale sont également utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur, c'est-à-dire que la situation financière et la gestion de chaque société, son secteur et l'économie dans son ensemble

sont évalués. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer, si possible, des entrevues au sein de chacune des sociétés.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent

à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés de la région du Pacifique;
- votre tolérance au risque est élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	27,37	86,28	151,22	344,23 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série F et de série I, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice complet.

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia d'Amérique latine

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds spécialisé
Date de création	Parts de série A : le 13 octobre 1994 Parts de série F : le 1 ^{er} mars 2004 Parts de série I : le 20 juin 2005
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. De C.V., Grupo Financiero Scotiabank Inverlat Mexico, Mexique

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un large éventail de titres de participation de premier ordre de sociétés d'Amérique latine.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les

pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 75 % de son actif dans un seul pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Il détient des titres libellés en diverses devises afin de se protéger contre la volatilité sur les marchés de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;

- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés d'Amérique latine;
- votre tolérance au risque est élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	26,86	84,99	148,39	337,78 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série F et de série I, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice complet.

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividendes mondiaux

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Parts de série A : le 30 août 2010 Parts de série I : le 13 septembre 2010
Type de titres	Parts de série A et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	CI Investments Inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'atteindre un rendement de placement global élevé. Le Fonds investit surtout dans des titres de participation de sociétés à l'échelle internationale qui versent, ou dont on s'attend à ce qu'elles verseront des dividendes, ainsi que dans d'autres types de titres dont on s'attend à ce qu'ils généreront un revenu.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cible les sociétés ayant des chances de succès dans leur secteur et évalue ensuite l'incidence des tendances économiques.

Le conseiller en valeur utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et la valeur, ce qui implique l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, son secteur ainsi que l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- effectue des entrevues auprès de la société, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient compte de la valeur du placement par rapport à son prix actuel.

Le conseiller en valeurs diversifie habituellement les placements du Fonds entre différents pays et régions, mais les placements peuvent varier à l'occasion, selon le point de vue du conseiller en valeurs sur les occasions de placement particulières et les facteurs macroéconomiques.

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chacun des placements en fonction de la conjoncture des marchés.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription ou des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements du Fonds et de l'exposition au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un épargnant reçoive des

distributions imposables et elles peuvent augmenter les frais de négociation, ce qui peut entraîner une diminution des rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Au 21 octobre 2015, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia et le Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia détenaient respectivement environ 20,7 %, 19,1 % et 11,8 % des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez à la fois un revenu de dividendes et le potentiel de plus-value du capital par l'intermédiaire de sociétés de partout dans le monde;
- votre tolérance au risque varie de moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	23,68	74,64	130,83	297,82 \$
Parts de série I	0,41	1,29	2,27	5,16 \$

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de croissance mondiale

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Parts de série A : le 20 février 1961 Parts de série F : le 16 mai 2011 Parts de série I : le 23 avril 2007
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	Baillie Gifford Overseas Limited Édimbourg, Écosse

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les

pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Au 21 octobre 2015, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia détenaient respectivement environ 18,5 %, 17,3 %, 14,6 % et 12,8 % des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés situées partout dans le monde;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à

payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	25,11	79,17	138,76	315,86 \$
Parts de série F	11,58	36,51	64,00	145,68 \$
Parts de série I	0,41	1,29	2,27	5,16 \$

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales à faible ou moyenne capitalisation
Date de création	Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 29 octobre 2003 Parts de série I : le 23 avril 2007
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de petites sociétés situées dans le monde entier.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille activement négocié de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement axé sur la croissance. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés dont la croissance des bénéfices est parmi les plus solides dans l'ensemble du marché et de leur groupe de sociétés comparables.

Le conseiller en valeurs :

- peut investir la majorité de l'actif du Fonds dans des titres de participation de sociétés à petite et à moyenne capitalisation;
- choisit les placements en repérant les titres qui sont réputés offrir un potentiel de croissance supérieur à celui des titres de sociétés comparables dans le même secteur;
- analyse les paramètres financiers d'une société, sa part du marché et le rôle qu'elle y joue ainsi que la conjoncture dans son secteur. Il peut utiliser des paramètres comme les bénéfices, les multiples du rapport cours/bénéfices et la croissance de la part du marché pour évaluer les placements;

- peut rencontrer la direction de sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;

- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Au 21 octobre 2015, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia détenaient respectivement environ 42,6 %, 34,8 % et 11,1 % des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans les titres de participation de petites sociétés mondiales;
- votre tolérance au risque est élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	28,60	90,15	158,08	359,70 \$
Parts de série I	1,03	3,23	5,66	12,89 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série F, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia potentiel mondial**Détail du fonds**

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 16 mai 2001 Parts de série I : le 23 avril 2007
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?**Objectifs de placement**

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille concentré de titres de participation de sociétés situées dans le monde entier.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans une vaste gamme de titres à travers le monde, notamment dans de petites sociétés. À l'occasion, le Fonds peut investir la majorité de son actif dans des titres de participation de sociétés à faible capitalisation.

Pour ce Fonds, le conseiller en valeurs utilise une analyse de placement fondée sur une approche ascendante, où l'accent est mis sur une analyse attentive des données particulières à chaque société. En utilisant une approche axée sur la valeur du placement, ce Fonds investit dans des sociétés dont le rapport entre le cours actuel du titre et la valeur intrinsèque représente une bonne valeur.

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent également être utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur, c'est-à-dire que la situation financière et la gestion de chaque société, son secteur et l'économie dans son ensemble sont évalués. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;

- effectuer, si possible, des entrevues au sein de chacune des sociétés.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;

- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux porteurs de parts importants;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Au 21 octobre 2015, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia détenaient respectivement environ 43,0 %, 30,9 % et 15,5 % des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans un portefeuille concentré sur les titres de participation du monde entier;
- votre tolérance au risque est élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	28,70	90,48	158,59	360,99 \$
Parts de série I	0,62	1,94	3,40	7,74 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série F, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds indiciens

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

Fonds Scotia indiciel canadien

Fonds Scotia indiciel américain

Fonds Scotia indiciel Nasdaq

Fonds Scotia indiciel international

Les Fonds indiciens fournissent une exposition au marché en suivant d'aussi près que possible le rendement et les caractéristiques d'un indice. Les conseillers en valeurs peuvent avoir recours à une gamme de stratégies pour atteindre cet objectif, notamment en investissant directement dans des titres de participation et des obligations selon une répartition semblable à celle de l'indice ou en utilisant des contrats à terme standardisés afin de bénéficier d'une exposition au marché. Les Fonds indiciens étant des placements passifs, les risques qui les caractérisent et leur potentiel de rendement sont limités à ceux des indices qu'ils suivent. Les Fonds indiciel obligataires comportent généralement moins de risques que les Fonds indiciel de titres de participation; de même, les Fonds indiciel qui se concentrent sur un indice boursier précis comportent généralement plus de risques que les Fonds indiciel largement diversifiés.

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe canadien
Date de création	Parts de série A : le 8 novembre 1999 Parts de série F : le 18 septembre 2003 Parts de série I : le 20 juin 2005 Parts de série D : le 27 mars 2015
Type de titres	Parts de série A, de série D, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de fournir un revenu d'intérêt périodique élevé et des gains en capital modestes en suivant le rendement d'un indice obligataire canadien généralement reconnu, actuellement l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada et par des sociétés canadiennes;
- les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie et les acceptations bancaires.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de suivre le rendement de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada aussi étroitement que possible de la façon suivante :

- en investissant dans des titres à revenu fixe ayant des caractéristiques semblables aux titres qui font partie de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada;
- en gardant le plus de placements possible dans le portefeuille;
- en minimisant les coûts d'opérations.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir une exposition aux titres productifs de revenu et pour couvrir le Fonds contre les variations des taux d'intérêt.

Le Fonds n'investira aucune partie de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;

- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux indices;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu d'intérêt périodique élevé tout en suivant le rendement d'un indice obligataire canadien important;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la

Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	8,82	27,79	48,71	110,87 \$
Parts de série F	6,46	20,36	35,68	81,22 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série D et de série I, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia indiciel canadien

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Parts de série A : le 31 décembre 1996 Parts de série F : le 11 mai 2009 Parts de série I : le 20 juin 2005 Parts de série D : le 22 décembre 2014
Type de titres	Parts de série A, de série D, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est la croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice d'actions canadiennes généralement reconnu, actuellement l'indice composé S&P/TSX¹. Le Fonds investit surtout dans des actions faisant partie de l'indice.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de suivre aussi étroitement que possible le rendement de l'indice composé S&P/TSX de la façon suivante :

- en investissant dans les actions qui font partie de l'indice composé S&P/TSX, essentiellement dans la proportion correspondant à leur pondération par rapport à l'indice composé S&P/TSX;
- en conservant le plus de placements possible dans le portefeuille;
- en minimisant les coûts d'opérations.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés

et de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à l'indice composé S&P/TSX.

Le Fonds n'investira aucune partie de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;

¹ L'indice composé S&P/TSX est publié par la Bourse de Toronto et par Standard & Poor's. Cette dernière est une division de McGraw-Hill Companies Inc., et la Bourse de Toronto n'a aucun lien avec le gestionnaire ni ne s'est prononcée sur le bien-fondé d'un placement dans le Fonds.

- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux indices;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance des titres de participation canadiens tout en suivant le rendement d'un indice boursier important;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	10,15	31,99	56,07	127,64 \$
Parts de série D	5,13	16,16	28,32	64,46 \$
Parts de série F	6,97	21,97	38,51	87,67 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia indiciel américain

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Parts de série A : le 31 décembre 1996 Parts de série I : le 20 juin 2005 Parts de série F : le 19 octobre 2011 Parts de série D : le 27 mars 2015
Type de titres	Parts de série A, de série D, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice d'actions américaines largement reconnu, actuellement l'indice Standard & Poor's 500 (S&P 500)¹. Le Fonds investit surtout dans des actions qui font partie de l'indice.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de suivre aussi étroitement que possible le rendement de l'indice composé S&P 500 de la façon suivante :

- en investissant dans les actions qui font partie de l'indice S&P 500, essentiellement dans la proportion correspondant à leur pondération par rapport à l'indice;
- en conservant le plus de placements possible dans le portefeuille;
- en minimisant les coûts d'opérations.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés

et de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à l'indice S&P 500.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;

¹ L'indice S&P 500 est publié par Standard & Poor's, filiale de McGraw-Hill Companies Inc. Standard & Poor's n'a aucun lien avec le gestionnaire ni ne s'est prononcée sur le bien-fondé d'un placement dans le Fonds.

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux indices;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les titres de participation des États-Unis tout en suivant le rendement d'un indice du marché important;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	10,87	34,25	60,04	136,66 \$
Parts de série F	7,59	23,91	41,91	95,40 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série D et de série I, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia indiciel Nasdaq

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds de titres de participation de science et de technologie
Date de création	Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 26 mai 2010 Parts de série D : le 27 mars 2015
Type de titres	Parts de série A, de série D et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance marquée du capital à long terme en suivant le rendement de l'indice Nasdaq 100¹. Le Fonds investit surtout dans les instruments dérivés qui sont liés au rendement de l'indice Nasdaq 100 et dans des espèces et des instruments du marché monétaire.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente de suivre le rendement de l'indice Nasdaq 100 aussi étroitement que possible en utilisant des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps qui sont liés au rendement de l'indice Nasdaq 100.

Le Fonds investit le solde de son actif dans des espèces et des instruments du marché monétaire. Cette stratégie permet au Fonds de couvrir ses positions dans les instruments dérivés. Le Fonds utilisera les instruments dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;

¹ L'indice Nasdaq 100 est publié par The Nasdaq Stock Market, Inc. The Nasdaq Stock Market, Inc. n'a aucun lien avec le gestionnaire, ni ne s'est prononcée sur le bien-fondé d'un placement dans le Fonds.

- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux indices;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous détenez vos parts dans un régime enregistré;
- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les titres de participation des États-Unis tout en suivant le rendement d'un indice du marché important;
- votre tolérance au risque est élevée;
- vous investissez à long terme.

Ce Fonds ne convient pas aux comptes non enregistrés. Les distributions du Fonds sont principalement considérées comme un revenu, qui est imposé à un taux plus élevé que les gains en capital lorsqu'il est reçu hors d'un régime enregistré.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant

le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	11,28	35,54	62,30	141,82 \$
Parts de série F	7,59	23,91	41,91	95,40 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série D, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Fonds Scotia indiciel international

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Date de création	Parts de série A : le 8 novembre 1999 Parts de série I : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 25 octobre 2010 Parts de série D : le 27 mars 2015
Type de titres	Parts de série A, de série D, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'indices largement reconnus des marchés boursiers internationaux établis. Le Fonds investit surtout dans des contrats à terme standardisés qui sont liés au rendement des indices et dans des espèces et des instruments du marché monétaire.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds fait actuellement le suivi du rendement d'indices de marchés boursiers établis en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient. Le conseiller en valeurs tente de suivre aussi étroitement que possible le rendement de ces indices en utilisant des contrats à terme standardisés qui sont liés aux rendements de ces indices. Il investit le solde de son actif dans des espèces et des instruments du marché monétaire. Cette stratégie permet au Fonds de couvrir ses positions sur les contrats à terme standardisés. Le Fonds utilisera les instruments dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques *Risque associé aux opérations de prêt de titres* et *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres*.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;

- risque associé aux indices;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous détenez vos parts dans un régime enregistré;
- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les titres de participation étrangers tout en suivant le rendement d'indices boursiers importants;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Ce Fonds ne convient pas aux comptes non enregistrés. Les distributions du Fonds sont principalement considérées comme un revenu, qui est imposé à un taux plus élevé que les gains en capital lorsqu'il est reçu hors d'un régime enregistré.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant

le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	12,10	38,13	66,83	152,13 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série D, de série F et de série I, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice complet.

Portefeuilles Scotia

Portefeuilles Sélection Scotia^{MD}

Portefeuille de revenu Sélection Scotia

Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia

Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia

Portefeuille de croissance Sélection Scotia

Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia

Portefeuilles Partenaires Scotia^{MD}

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia

Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

Dans le cadre de nos offres d'avant-garde de répartition de l'actif, les Portefeuilles Sélection Scotia et les Portefeuilles Partenaires Scotia constituent un moyen commode et efficace d'investir dans d'autres OPC et peuvent vous aider à réaliser les objectifs financiers que vous avez ciblés.

Chaque portefeuille investit son actif dans un maximum de deux catégories, soit la catégorie revenu fixe et la catégorie actions. Différentes répartitions de ces catégories d'actifs présentent des objectifs de placement, un rendement et une exposition au risque qui sont différents.

Portefeuille de revenu Sélection Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré à revenu fixe canadien
Date de création	Parts de série A : 26 novembre 2012
Type de titres	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'atteindre une combinaison de flux de revenu stables et de gains en capital éventuels. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions. Le Portefeuille investit principalement dans des fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, des titres de participation de sociétés qui versent des dividendes ou dont on s'attend à ce qu'elles en verseront, et dans d'autres titres dont on s'attend à ce qu'ils généreront un revenu.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	75 %
Actions	25 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements,

veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 50 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;

- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux catégories d'actions;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 22,6 % était investi dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à 22,5 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, jusqu'à 18,8 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Aurion Dynamique, et jusqu'à 11,3 % dans la catégorie I du Fonds d'obligations de sociétés Signature (Placements CI).

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base, avec une préférence pour le volet revenu, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est de faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	19,37	61,07	107,05	243,67 \$

Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré à revenu fixe canadien
Date de création	Parts de série A : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 28 avril 2003
Type de titres	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	65 %
Actions	35 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;

- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé aux catégories d'actions;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 19,6 % était investi dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à 19,4 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique et jusqu'à 16,3 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Aurion Dynamique.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet revenu qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à

payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	19,37	61,07	107,05	243,67 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série F, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice complet.

Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré neutre mondial
Date de création	Parts de série A : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 5 juin 2008
Type de titres	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une légère préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	45 %
Actions	55 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;

- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé aux catégories d'actions;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 13,5 % était investi dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à 11,7 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens et jusqu'à 11,3 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Aurion Dynamique.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à moyen terme et à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les

distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	20,91	65,92	115,54	263,01 \$
Parts de série F	11,69	36,84	64,57	146,97 \$

Portefeuille de croissance Sélection Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré de titres de participation mondial
Date de création	Parts de série A : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 22 août 2011
Type de titres	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	25 %
Actions	75 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;

- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé aux catégories d'actions;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 11,5 % était investi dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens, jusqu'à 10,4 % dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale et jusqu'à 10,3 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet appréciation du capital qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à

payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	22,45	70,77	124,04	282,34 \$
Parts de série F	10,66	33,61	58,90	134,08 \$

Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds de titres de participation mondial
Date de création	Parts de série A : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 28 avril 2003
Type de titres	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, et obtiendra une stabilité supplémentaire de placements dans des OPC de revenu, gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	10 %
Actions	90 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintenons la pondération suivante pour les catégories d'actifs : entre 70 % et 100 % pour les actions et jusqu'à 30 % pour les titres à revenu fixe. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;

- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé aux catégories d'actions;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 13,1 % était investi dans la série O du Fonds Valeur du Canada Dynamique, jusqu'à 10,4 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux et jusqu'à 10,4 % dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet appréciation du capital qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à

payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	24,91	78,52	137,63	313,29 \$
Parts de série F	13,43	42,33	74,20	168,89 \$

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Parts de série A : le 23 août 2010
Type de titres	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'atteindre une combinaison de flux de revenu stables et de gains en capital éventuels. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions. Il investit principalement dans des fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, des titres de participation de sociétés qui versent des dividendes ou dont on s'attend à ce qu'elles en verseront, et dans d'autres titres dont on s'attend à ce qu'ils généreront un revenu.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	75 %
Actions	25 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements,

veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;

- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;
- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux catégories d'actions;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 18,7 % était investi dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, jusqu'à 15,2 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Aurion Dynamique, jusqu'à 15,1 % dans la catégorie I du Fonds de revenu mensuel PIMCO (Canada), jusqu'à 14,9 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, et jusqu'à 11,2 % dans la catégorie I du Fonds d'obligations de sociétés Signature (Placements CI).

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base, avec une préférence pour le volet revenu, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est de faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,22	66,89	117,24	266,87 \$

Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré à revenu fixe canadien
Date de création	Parts de série A : le 9 décembre 2002 Parts de série F : le 1 ^{er} mars 2010
Type de titres	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous-mêmes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	65 %
Actions	35 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;

- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé aux catégories d'actions;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 16,3 % était investi dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, et jusqu'à 12,9 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet revenu, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les

distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,73	68,50	120,07	273,32 \$
Parts de série F	12,61	39,75	69,66	158,58 \$

Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré neutre mondial
Date de création	Parts de série A : le 9 décembre 2002 Parts de série F : le 7 février 2003
Type de titres	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	40 %
Actions	60 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;

- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé aux catégories d'actions;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 16,1 % était investi dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à 12,3 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens, et jusqu'à 10,0 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les

distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	23,27	73,35	128,57	292,66 \$
Parts de série F	14,15	44,59	78,16	177,92 \$

Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds équilibré mondial d'actions
Date de création	Parts de série A : le 9 décembre 2002 Parts de série F : le 16 septembre 2003
Type de titres	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	25 %
Actions	75 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;

- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé aux catégories d'actions;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 11,2 % était investi dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens, jusqu'à 11,1 % dans la série O du Fonds Valeur du Canada Dynamique, et jusqu'à 10,1 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet appréciation du capital, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à

payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	24,91	78,52	137,63	313,29 \$
Parts de série F	15,38	48,47	84,96	193,39 \$

Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

Détail du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Parts de série A : le 9 décembre 2002 Parts de série F : le 17 juin 2004
Type de titres	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, tout en recherchant la stabilité supplémentaire que lui procurent des investissements dans des OPC de revenu, gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous-mêmes.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	10 %
Actions	90 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintenons la pondération suivante pour les catégories d'actifs : entre 70 % et 100 % en actions et jusqu'à 30 % en titres à revenu fixe. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans d'autres organismes de placement collectif*.

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé à la vente à découvert*.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux marchandises;
- risque associé au crédit;
- risque associé au change;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux marchés émergents;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux fonds de fonds;
- risque associé aux fiducies de revenu;

- risque associé aux taux d'intérêt;
- risque associé à l'émetteur;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé aux séries;
- risque associé aux catégories d'actions;
- risque associé à la vente à découvert;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé à la retenue fiscale américaine.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?*

Pendant la période de douze mois ayant précédé le 21 octobre 2015, sur l'actif net du portefeuille, jusqu'à 15,7 % était investi dans la série O du Fonds Valeur du Canada Dynamique et jusqu'à 11,0 % dans la catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge (Placements CI).

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet appréciation du capital, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les

distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre et aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Frais du fonds payés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	27,16	85,63	150,09	341,65 \$
Parts de série F	19,37	61,07	107,05	243,67 \$

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Pour nombre de Canadiens, les OPC sont un moyen simple et abordable d'atteindre leurs objectifs financiers. Mais qu'est-ce exactement qu'un OPC, pourquoi investit-on dans ce type de placement, et quels sont les risques qui y sont associés?

Qu'est-ce qu'un OPC?

Un OPC est un placement dans lequel votre argent est regroupé avec celui de plusieurs autres personnes. Des conseillers en valeurs professionnels utilisent cet argent pour acheter des titres qui, selon eux, favorisent l'atteinte des objectifs de placement de l'OPC. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, de créances hypothécaires, d'instruments du marché monétaire ou encore d'une combinaison de toutes ces valeurs mobilières.

Lorsque vous investissez dans un OPC, vous obtenez des parts de l'OPC. Chaque part représente une quote-part proportionnelle de l'ensemble des actifs de l'OPC. Tous les épargnants d'un OPC partagent le revenu, les gains et les pertes du fonds. Ils paient également leur quote-part des frais de l'OPC.

Pourquoi investir dans des organismes de placement collectif?

Les OPC offrent aux épargnants trois avantages clés : la gestion financière professionnelle, la diversification et l'accessibilité.

- *Gestion financière professionnelle.* Les conseillers en valeurs professionnels ont les compétences qui leur permettent de prendre des décisions de placement. Ils ont aussi accès à de l'information constamment renouvelée sur les tendances des marchés financiers, ainsi qu'à des données et des résultats de recherche complets sur des investissements potentiels.
- *Diversification.* Étant donné que votre argent est regroupé avec celui d'autres épargnants, un OPC offre la diversification sur le plan des titres, dont les épargnants individuels ne pourraient par ailleurs profiter.
- *Accessibilité.* Les placements minimaux exigés par les OPC sont peu élevés, ce qui les rend accessibles à presque tout le monde.

Aucune garantie

Bien que les OPC présentent de nombreux avantages, il est important de noter qu'un placement dans un OPC n'est pas

garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti, les parts d'OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme gouvernemental d'assurance-dépôts, et votre placement dans les Fonds n'est pas garanti par la Banque Scotia.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre votre droit de vendre vos parts. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des parts*.

Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif?

Bien que chacun désire faire fructifier son argent lorsqu'il investit, on peut aussi en perdre. C'est ce qui s'appelle le *risque*. Comme pour d'autres placements, les OPC comportent un certain degré de risque. La valeur des titres d'un OPC peut changer d'une journée à l'autre pour de nombreuses raisons, notamment en raison de la fluctuation de l'économie, des taux d'intérêt et des nouvelles concernant le marché et l'entreprise en particulier. Cela signifie que la valeur des parts d'OPC peut varier. Lorsque vous vendez vos parts d'un OPC, vous pourriez obtenir moins d'argent que la somme que vous avez investie.

Le degré de risque dépend des objectifs de placement de l'OPC et des types de titres dans lesquels il investit. Un principe général de placement veut que plus le risque est grand, plus il y a de potentiel de gains, mais aussi de pertes. Nos Fonds de quasi-liquidités offrent habituellement le risque le plus faible parce qu'ils investissent dans des placements à court terme très liquides, comme des bons du Trésor. Leurs rendements potentiels sont liés aux taux d'intérêt à court terme. Nos Fonds de revenu investissent dans des obligations et d'autres placements à revenu fixe. Ces Fonds offrent habituellement des rendements à long terme plus élevés que nos Fonds de quasi-liquidités, mais ils comportent plus de risques parce que leur prix peut changer selon la variation des taux d'intérêt. Nos Fonds d'actions exposent les épargnants au degré de risque le plus élevé, car ils investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, dont les cours peuvent grimper et chuter de façon marquée dans des laps de temps très courts.

Gestion du risque

Bien que le risque soit un facteur important à examiner lorsque vous choisissez un OPC, vous devez également tenir

compte de vos objectifs de placement et du moment où vous aurez besoin de votre argent. Par exemple, si vous économisez pour effectuer un achat important dans l'année qui vient, vous voudrez sans doute investir dans un fonds comportant un faible risque. Si vous voulez que votre épargne-retraite croisse sur les 20 prochaines années, vous pouvez sans doute vous permettre de placer une part plus importante de votre argent dans nos Fonds d'actions.

Une combinaison de placements bien choisis peut aider à réduire le risque tout en vous permettant d'atteindre vos objectifs de placement. Votre représentant en épargne collective peut vous aider à construire un portefeuille de placement qui convient à vos objectifs et qui respecte votre tolérance au risque.

Si vos objectifs de placement ou votre tolérance au risque changent, n'oubliez pas que vous pouvez et devriez modifier vos placements pour les adapter à votre nouvelle situation.

Risques spécifiques aux organismes de placement collectif

La valeur des placements que détient un OPC peut changer pour plusieurs raisons. Vous trouverez les risques spécifiques à un placement dans chacun des Fonds dans la rubrique consacrée à la description de chaque Fonds. La présente rubrique décrit ces risques en détail. **Si un Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il s'expose aux mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Par conséquent, toute mention d'un fonds dans la présente section renvoie également aux fonds sous-jacents dans lesquels le fonds peut investir.**

Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

Les titres adossés à des créances mobilières sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts commerciaux ou à la consommation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts hypothécaires sur des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. Si un Fonds investit dans ces titres, il sera exposé au risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires. En cas de changement de la perception que le marché peut avoir des émetteurs de ce type de titres, ou de la solvabilité des parties en cause, alors la valeur des titres peut être touchée. Un placement dans des titres adossés à des créances hypothécaires comporte aussi un risque de baisse des taux hypothécaires imputés à des prêts hypothécaires, un débiteur hypothécaire peut être en défaut en ce qui a trait à ses obligations aux termes d'un emprunt hypothécaire ou il peut y avoir une baisse de la valeur des biens garantis par l'emprunt hypothécaire.

Risque associé aux marchandises

Certains Fonds peuvent investir directement ou indirectement dans l'or ou dans des sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles. La valeur marchande des placements d'un tel Fonds peut être touchée par les variations défavorables des prix des marchandises. Lorsque les prix des marchandises baissent, cette baisse a généralement une incidence négative sur le bénéfice des sociétés dont les activités sont axées sur les marchandises, telles que le pétrole et le gaz.

Risque associé au crédit

Un titre à revenu fixe, comme une obligation, est une promesse de verser de l'intérêt et de rembourser le capital à la date d'échéance. Il y a toujours le risque que l'émetteur n'honore pas cette promesse. Il s'agit alors du risque associé au crédit. Si un Fonds investit dans des titres à revenu fixe, il sera exposé au risque associé au crédit. Le risque associé au crédit est au plus bas chez les émetteurs qui se sont vu octroyer une note de crédit élevée par une agence de notation. Le risque est au plus haut chez les émetteurs dont la note de crédit est basse ou qui n'en ont aucune. Les émetteurs dont la note de crédit est basse offrent habituellement un intérêt plus élevé pour compenser le risque accru. Les obligations d'émetteurs dont la note de crédit est faible obtiennent généralement de meilleurs rendements que les obligations d'émetteurs ayant une note de crédit supérieure et elles ont tendance à être plus volatiles puisque la probabilité de faillite ou de défaut est plus élevée à leur égard. Les notes de crédit peuvent changer au fil du temps. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux placements sur les marchés étrangers* dans le cas des placements dans des titres de créance émis par des sociétés étrangères ou des gouvernements étrangers.

Risque associé au change

Lorsqu'un Fonds achète un placement libellé en devises, la fluctuation du taux de change entre la monnaie en cause et le dollar canadien influera sur la valeur du fonds. Lorsqu'un Fonds calcule sa valeur liquidative en dollars américains, la fluctuation du taux de change entre le dollar américain et un placement libellé dans une autre monnaie que le dollar américain influera sur la valeur du fonds.

Risque associé aux instruments dérivés

Si un Fonds a recours à des instruments dérivés, il sera exposé au risque associé aux instruments dérivés. Les instruments dérivés peuvent être utiles pour protéger les placements contre les pertes, pour obtenir une exposition aux

marchés financiers et pour effectuer des placements indirects, mais ils comportent certains risques :

- Les opérations de couverture à l'aide d'instruments dérivés peuvent ne pas atteindre les résultats prévus. Les instruments de couverture sont fondés sur des corrélations historiques ou escomptées pour prévoir l'impact de certains événements, qui peuvent ou non se produire. S'ils se produisent, ils peuvent ne pas avoir l'effet escompté.
- Il est difficile de se protéger contre les tendances que le marché a déjà prévues.
- Les frais afférents à la conclusion et au maintien de contrats sur instruments dérivés peuvent réduire les rendements d'un fonds.
- La couverture de devises réduira les gains si la valeur de la devise couverte augmente.
- Il peut devenir difficile de couvrir des devises dans les pays émergents plus petits en raison de la taille limitée de ces marchés.
- La couverture de devises n'offre aucune protection contre la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents.
- Rien ne garantit qu'une bourse ou un marché liquide existera pour les instruments dérivés. Cela pourrait empêcher un Fonds de liquider ses positions pour réaliser des gains ou limiter ses pertes. Au pire, un Fonds pourrait subir des pertes parce qu'il est obligé d'exécuter des contrats à terme sous-jacents.
- Le prix des instruments dérivés peut être faussé s'il y a cessation des opérations sur les actions sous-jacentes. Les opérations sur les instruments dérivés pourraient être interrompues s'il y a cessation des opérations sur un grand nombre des actions sous-jacentes. Cela pourrait faire en sorte qu'un fonds éprouve des difficultés à liquider ses positions.
- Le cocontractant d'un contrat sur instruments dérivés pourrait être incapable d'exécuter ses obligations. Lorsqu'un Fonds utilise des instruments dérivés, il dépend de la capacité du cocontractant à l'opération de s'acquitter de ses obligations. Si le cocontractant ne peut s'acquitter de ses obligations, le Fonds peut s'exposer au risque de pertes du montant qu'il s'attendait à recevoir aux termes des options, des contrats à terme de gré à gré ou d'autres opérations si le cocontractant est en défaut ou s'il fait faillite.
- Les opérations sur les instruments dérivés effectuées sur des marchés étrangers pourraient prendre plus de temps et être plus difficiles à réaliser. Les instruments dérivés étrangers sont assujettis au risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux placements sur les marchés étrangers*.

- Les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers à terme peuvent détenir les actifs d'un fonds en dépôt à titre de garantie d'un contrat sur instruments dérivés. Par conséquent, une personne autre que le dépositaire du Fonds est responsable de la garde de cette partie des actifs du Fonds.
- La réglementation relative aux instruments dérivés est un domaine du droit qui change rapidement et qui est assujetti aux modifications gouvernementales et aux actions judiciaires. L'incidence de toute modification d'ordre réglementaire ultérieure pourrait faire en sorte qu'il soit difficile, voire impossible, pour un Fonds d'utiliser certains instruments dérivés.

Risque associé aux marchés émergents

Certains Fonds peuvent investir dans des sociétés étrangères ou dans des gouvernements étrangers (autres que celui des États-Unis), qui sont situés ou qui exploitent leur entreprise dans les pays en développement. Il se peut que les sociétés dans ces marchés n'offrent que des produits, des marchés ou des ressources limités, ce qui rend l'appréciation de la valeur de la société difficile. L'instabilité politique, l'éventuelle présence de la corruption, ainsi qu'un cadre réglementaire régissant les affaires moins astreignant peuvent augmenter le risque de fraude ou poser d'autres problèmes d'ordre juridique. Ces Fonds peuvent être exposés à une plus grande volatilité surtout s'ils sont joints au risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après.

Risque associé aux titres de participation

Les Fonds qui investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, sont touchés par la fluctuation de l'économie en général et des marchés financiers ainsi que par le succès ou l'échec des sociétés émettrices. Lorsque les marchés boursiers sont haussiers, la valeur des titres de participation a tendance à augmenter, et lorsqu'ils sont baissiers, la valeur des titres de participation a tendance à diminuer. Les titres convertibles peuvent aussi être assujettis au risque associé aux taux d'intérêt.

Risque associé aux placements sur les marchés étrangers

Les titres émis par des sociétés ou des gouvernements étrangers autres que ceux des États-Unis peuvent comporter plus de risques que des placements au Canada et aux États-Unis.

Les pays étrangers peuvent être influencés par des événements politiques, sociaux, juridiques ou diplomatiques, notamment par l'imposition de contrôles des devises et des changes. Certains marchés étrangers peuvent être moins liquides et sont moins réglementés que les marchés

nord-américains, et sont soumis à différentes obligations de présentation de l'information que les émetteurs des marchés nord-américains. Il pourrait être difficile de faire valoir les droits légaux d'un Fonds dans des territoires situés hors du Canada. En général, les titres émis sur les marchés plus développés, comme ceux d'Europe occidentale, comportent un risque associé aux placements sur les marchés étrangers moins élevé. Les titres émis sur les marchés émergents ou en développement, comme ceux d'Asie du Sud-Est ou d'Amérique latine, comportent un risque associé aux placements sur les marchés étrangers important et sont assujettis au risque associé aux marchés émergents décrit précédemment.

Risque associé aux fonds de fonds

Si un Fonds investit dans un fonds sous-jacent, les risques associés à un placement dans ce Fonds comprennent les risques associés aux titres dans lesquels le fonds sous-jacent investit en plus des autres risques liés au fonds sous-jacent. Par conséquent, un Fonds assume le risque d'un fonds sous-jacent et de ses titres respectifs au prorata de son placement dans ce fonds sous-jacent. Si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le Fonds qui investit dans le fonds sous-jacent pourrait ne pas être en mesure d'évaluer une portion de son portefeuille de placement et pourrait ne pas pouvoir traiter les ordres de rachat.

Risque associé aux fiducies de revenu

Une fiducie de revenu, y compris une FPI, détient généralement des titres de créance et (ou) de participation d'une entreprise active sous-jacente ou a le droit de recevoir une redevance sur les produits d'exploitation générés par cette entreprise. Les distributions et les rendements des fiducies de revenu ne sont pas fixes ni garantis. Les fiducies de revenu sont assujetties aux risques associés au type particulier d'entreprise sous-jacente, notamment les contrats d'approvisionnement, l'annulation d'un contrat conclu avec un client important ou la survenance d'un litige important.

Les lois applicables à une fiducie de revenu peuvent ne pas limiter, ou peuvent ne pas limiter entièrement, la responsabilité des épargnants de la fiducie de revenu, y compris un Fonds qui investit dans celle-ci, dans le cas de réclamations contre celle-ci. Dans de tels cas, dans la mesure où des réclamations contre la fiducie de revenu, tant en matière délictuelle que contractuelle ou découlant de l'assujettissement à l'impôt ou de toute responsabilité imposée par la loi, ne sont pas réglées par la fiducie de revenu, les épargnants de la fiducie de revenu, y compris un Fonds qui investit dans celle-ci, peuvent être tenus responsables de telles obligations. Les fiducies de revenu cherchent généralement à atténuer ce risque dans le cas de contrats en

incluant dans ceux-ci des dispositions stipulant que les obligations de la fiducie de revenu ne lieront pas les épargnants. Toutefois, les épargnants de la fiducie de revenu, y compris un Fonds qui investit dans celle-ci, seraient quand même exposés à des demandes en dommages-intérêts non visées par les dispositions contractuelles d'atténuation de risque, comme des demandes concernant des préjudices personnels ou environnementaux.

Comme le traitement fiscal canadien de certaines fiducies de revenu négociées en bourse (à l'exception de certaines FPI) a changé, de nombreuses fiducies de revenu se sont converties, ou pourraient se convertir, en sociétés par actions, ce qui a eu, et pourrait continuer d'avoir, une incidence sur le cours de ces fiducies.

Risque associé aux indices

Certains OPC ont un objectif de placement qui demande la reproduction du portefeuille de placement d'un indice particulier. Selon la situation du marché, un ou plusieurs des titres composant cet indice peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net de l'OPC. À mesure qu'un OPC indiciel et l'indice qu'il suit deviennent moins diversifiés, l'OPC indiciel est exposé à des risques associés à la concentration dans un secteur et à la liquidité et peut devenir plus volatil.

Risque associé aux taux d'intérêt

Les Fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, comme des obligations, des créances hypothécaires et des instruments du marché monétaire, sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur de ces placements a tendance à diminuer. Lorsque les taux diminuent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à augmenter. Les titres à revenu fixe comportant une durée plus longue sont en général plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. Certains types de titres à revenu fixe permettent à leur émetteur de rembourser le capital avant la date d'échéance du titre. Il y a un risque qu'un émetteur exerce ce droit de remboursement anticipé après une baisse des taux d'intérêt et que le fonds détenant ces titres à revenu fixe reçoive des remboursements de capital avant la date d'échéance prévue du titre et doive réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt inférieurs.

Risque associé à l'émetteur

La valeur marchande des titres d'un émetteur particulier peut être plus instable que celle de l'ensemble du marché. En conséquence, si les titres d'un émetteur constituent une partie importante de la valeur marchande de l'actif d'un fonds, les variations de la valeur marchande des titres de cet

émetteur peuvent causer de plus grandes fluctuations de la valeur liquidative des parts du fonds que ce qui serait normalement le cas. Un fonds moins diversifié peut faire l'objet d'une liquidité réduite si une partie importante de son actif est investie dans un seul émetteur. En effet, le fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider facilement les titres qu'il détient dans l'émetteur en question pour satisfaire aux demandes de rachat.

En général, un OPC ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans les titres d'un même émetteur. Cette limite ne s'applique pas aux placements faits dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement canadien ou le gouvernement américain, des titres émis par une chambre de compensation, des titres émis par des OPC assujettis aux exigences du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 ») et du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, ou des parts liées à un indice boursier émises par un organisme de placement collectif.

Risque associé à la liquidité

La liquidité est une mesure de la rapidité avec laquelle un placement peut être vendu à un juste prix en espèces. Si un fonds ne peut pas vendre un placement rapidement, il se peut qu'il perde de l'argent ou que son bénéfice soit moindre, surtout s'il doit répondre à un grand nombre de demandes de rachat. En général, les placements dans les petites entreprises, sur les marchés plus petits ou dans certains secteurs de l'économie ont tendance à être moins liquides que d'autres types de placements. Moins un placement est liquide, plus sa valeur a tendance à fluctuer.

Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains Fonds peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension pour réaliser un revenu additionnel. Lorsqu'un Fonds accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter des mains de la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espérance de faire un profit, il conclut une convention de mise en pension. Lorsqu'un Fonds accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espérance de faire un profit, il conclut une opération de prise en pension. Les Fonds qui participent à une opération de mise en pension ou de prise en pension risquent de faire face ultérieurement à une partie insolvable qui ne sera pas en mesure de mener l'opération à bien. Dans ce cas, la valeur des titres achetés peut chuter ou celle des titres vendus peut augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et celui où le Fonds récupère son placement. Afin

d'atténuer ces risques, un Fonds se conforme aux lois applicables sur les valeurs mobilières lorsqu'il conclut une opération de mise en pension ou de prise en pension de titres, et notamment à l'exigence selon laquelle chaque opération doit, à tout le moins, être entièrement garantie par des titres de premier ordre ou des espèces dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération. Un Fonds ne conclura des opérations de mise en pension ou de prise en pension de titres qu'avec des parties dont nous croyons, à la suite d'une évaluation de crédit, qu'elles possèdent les ressources et la capacité financière voulues pour remplir les obligations qui leur incombent aux termes de ces opérations. En outre, aucun Fonds n'exposera plus de 10 % de la valeur totale de son actif aux opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres conclues avec une même entité. Avant de conclure une convention de mise en pension, un Fonds doit s'assurer que la valeur totale de ses titres vendus aux termes d'opérations de mise en pension et des titres prêtés aux termes d'opérations de prêt de titres ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds immédiatement après la conclusion de l'opération.

Risque associé aux opérations de prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent dans leur portefeuille. Lorsqu'il prête certains de ses titres, le Fonds risque de faire face ultérieurement à un emprunteur qui ne peut respecter ses obligations aux termes de la convention de prêt de titres et de devoir prendre possession des biens donnés en garantie. Au moment où le recours est exercé, si les biens donnés en garantie au Fonds ne sont pas suffisants pour remplacer les titres empruntés, il pourrait subir des pertes. Afin d'atténuer ces risques, un Fonds se conforme aux lois applicables sur les valeurs mobilières lorsqu'il conclut une opération de prêt de titres, et notamment à l'exigence selon laquelle chaque opération doit, à tout le moins, être entièrement garantie par des titres de premier ordre ou des espèces dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération. Un Fonds ne conclura des opérations de prêt de titres qu'avec des parties dont nous croyons, à la suite d'une évaluation du crédit, qu'elles possèdent les ressources et la capacité financière voulues pour remplir les obligations qui leur incombent aux termes de ces opérations. En outre, aucun Fonds n'exposera plus de 10 % de la valeur totale de son actif aux opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres conclues avec une même entité. Avant de conclure une convention de prêt de titres, un Fonds doit s'assurer que la valeur totale des titres prêtés et des titres vendus aux termes d'opérations de mise

en pension ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds immédiatement après la conclusion de l'opération.

Risque associé aux séries

Certains Fonds offrent deux ou plusieurs séries de parts. Bien que la valeur des parts de chaque série soit calculée séparément, il y a un risque que les frais ou les obligations d'une série de parts influent sur la valeur des parts des autres séries. Si une série est incapable de couvrir ses obligations, les autres séries sont responsables selon la loi de couvrir la différence. Nous sommes d'avis que ce risque est très faible.

Risque associé aux catégories d'actions

La plupart des OPC sont constitués en fiducie de fonds commun de placement. Dans certaines circonstances, les OPC peuvent décider d'investir dans des sociétés de placement à capital variable. Plusieurs sociétés de placement à capital variable ont constitué des catégories d'actions distinctes. Dans plusieurs cas, chaque catégorie d'actions représente un portefeuille particulier de titres, géré selon des objectifs de placement distincts que les autres catégories d'actions de la société de placement à capital variable ne partagent pas. Les dettes afférentes à chacune des catégories d'actions d'une société de placement à capital variable sont les dettes de la société dans son ensemble. Lorsque l'actif d'une catégorie d'actions d'une société de placement à capital variable ne suffit pas, l'actif des autres catégories d'actions pourrait être mis à contribution pour régler ces dettes. Même si les portefeuilles sont différents et que la valeur de chaque catégorie d'actions est calculée de façon séparée, les frais ou les dettes d'une catégorie d'actions risquent d'affecter la valeur des autres catégories d'actions.

Risque associé à la vente à découvert

Certains OPC peuvent procéder à un nombre limité de ventes à découvert. Il y a « vente à découvert » lorsqu'un OPC emprunte des titres auprès d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, l'OPC rachète le même nombre de titres et les retourne au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC emprunte les titres et celui où il les rachète et les retourne, il réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). La vente à découvert comporte certains risques. Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment durant la période de la vente à découvert pour compenser les intérêts versés par l'OPC et pour que celui-ci réalise un profit; en fait, les titres vendus à découvert pourraient au contraire s'apprécier.

L'OPC pourrait aussi avoir du mal à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci. Le prêteur à qui l'OPC a emprunté les titres pourrait faire faillite, et l'OPC pourrait perdre la sûreté déposée auprès du prêteur. Chaque Fonds qui s'engage dans une vente à découvert doit respecter les contrôles et les limites censés contrebalancer les risques; il ne vend alors à découvert que les titres de grands émetteurs pour lesquels on prévoit le maintien d'un marché liquide et limite l'exposition totale aux ventes à découvert. De plus, les Fonds ne donnent une sûreté qu'aux prêteurs qui répondent à certains critères de solvabilité, sous réserve de certaines limites.

Risque associé aux porteurs de parts importants

Certains épargnants peuvent détenir une grande partie des parts en circulation d'un Fonds. Par exemple, des institutions comme des banques, des sociétés d'assurance ou d'autres sociétés de fonds de placement peuvent acheter des parts des Fonds pour leurs propres OPC, des fonds distincts, des billets structurés ou des comptes gérés carte blanche. Des particuliers peuvent aussi détenir une partie importante des parts d'un Fonds.

Si un de ces épargnants demande le rachat d'un grand nombre de ses titres, le Fonds peut être forcé de vendre des placements de son portefeuille à des prix désavantageux afin de répondre à cette demande, ce qui peut se traduire par des fluctuations de prix importantes par rapport à la valeur liquidative du Fonds et réduire son rendement. Par ailleurs, si un gros épargnant devait augmenter son placement dans un Fonds, ce Fonds pourrait devoir détenir des liquidités relativement importantes durant une certaine période, jusqu'à ce que le conseiller en valeurs trouve des placements convenables, ce qui pourrait aussi avoir un effet négatif sur le rendement du Fonds.

Risque associé aux petites sociétés

Le cours des actions émises par les petites sociétés a tendance à fluctuer davantage que celui des grandes entreprises. Il se peut que les petites sociétés n'aient pas de marché établi pour leurs produits et qu'elles n'aient pas de financement solide. Ces sociétés émettent en général moins d'actions, ce qui augmente leur risque associé à la liquidité.

Risque associé à la retenue fiscale américaine

En règle générale, les dispositions relatives à la conformité fiscale des comptes étrangers prévues dans la loi de 2010 des États-Unis intitulée « Hiring Incentives to Restore Employment Act » (la « FATCA ») imposent une retenue fiscale de 30 % sur les paiements soumis à déduction fiscale (*withdrawable payments*) faits à un OPC, à moins que l'OPC ne

conclue une entente aux termes de la FATCA avec l'Internal Revenue Service (l'« IRS ») des États-Unis (ou qu'ils ne soient assujettis à une entente intergouvernementale telle que décrite ci-dessous) pour se conformer à certaines exigences de communication d'information et à d'autres exigences. La conformité à la FATCA peut dans certains cas nécessiter qu'un OPC obtienne certains renseignements de certains de ses épargnants et, au besoin, de ses propriétaires véritables (y compris des renseignements sur leur identité, leur lieu de résidence et leur citoyenneté) et qu'il divulgue ces renseignements et documents à l'IRS.

En vertu de l'accord intergouvernemental entre le Canada et les États-Unis pour la mise en œuvre de la FATCA (l'« AIG Canada-États-Unis ») et de ses dispositions de mise en application prévues dans la Loi de l'impôt, un Fonds sera réputé en conformité avec la FATCA et non assujetti à la retenue d'impôt de 30 % s'il se conforme aux modalités de l'AIG Canada-État-Unis et de ses dispositions de mise en application prévues dans la Loi de l'impôt. Aux termes de l'AIG Canada-États-Unis, le Fonds n'aura pas à conclure un accord individuel relatif à la FATCA avec l'IRS, mais devra s'enregistrer auprès de l'IRS et communiquer certains renseignements sur des comptes détenus par des personnes des États-Unis possédant, directement ou indirectement, une participation dans le Fonds, ou sur des comptes détenus par certaines autres personnes ou entités. De plus, le Fonds peut aussi être tenu de déclarer certains renseignements sur des comptes détenus par des épargnants n'ayant pas fourni les renseignements exigés relativement à leur lieu de résidence et à leur identité, par l'entremise de leur courtier, au Fonds. Le Fonds n'aura pas à fournir d'information directement à l'IRS, mais devra plutôt la transmettre à l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »). Cette dernière échangera l'information avec l'IRS en vertu des dispositions en vigueur de la convention fiscale Canada-États-Unis. L'AIG Canada-

États-Unis précise les comptes particuliers visés par une dispense de divulgation, y compris certains régimes à impôt différé. En investissant dans un Fonds, l'épargnant est réputé avoir consenti à ce que le Fonds divulgue cette information à l'ARC. Si un Fonds ne peut se conformer à l'une des obligations qui lui incombent en vertu de l'AIG Canada-État-Unis, l'imposition de la retenue d'impôt américaine de 30 % peut influer sur sa valeur liquidative et entraîner une réduction de rendement pour les porteurs de parts. De plus, les frais administratifs que commande la conformité à la FATCA et (ou) à l'AIG Canada-États-Unis et aux règlements ultérieurs peuvent faire augmenter les frais d'exploitation d'un Fonds.

Les paiements soumis à déduction fiscale incluent

(i) certains revenus provenant de sources des États-Unis (comme des intérêts, des dividendes et autre revenus passifs), et (ii) le produit brut tiré d'une vente de biens pouvant être source d'intérêts ou de dividendes provenant des États-Unis. La retenue d'impôt s'applique aux paiements susceptibles de retenue effectués au plus tôt le 1^{er} juillet 2014 (ou le 1^{er} janvier 2017 dans le cas du produit brut). La retenue d'impôt de 30 % peut aussi s'appliquer aux paiements en continu étrangers (*foreign passthru payments*) faits par un OPC à certains épargnants le 1^{er} janvier 2017 ou après. La portée des paiements en continu étrangers sera établie à l'aide de règlements du Trésor des États-Unis qui n'ont pas encore été publiés.

Les règles et exigences susmentionnées peuvent être modifiées par des modifications éventuelles à l'AIG Canada-États-Unis, à la Loi de l'impôt, aux règlements ultérieurs du Trésor américain et à d'autres cadres réglementaires.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds

Gestionnaire

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
1, Adelaide Street East
28^e étage
Toronto (Ontario)
M5C 2V9

En qualité de gestionnaire, nous sommes chargés de l'ensemble des affaires et de l'exploitation des Fonds. Cela comprend :

- l'organisation de services de conseillers en valeurs
- la prestation ou l'organisation de services administratifs

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Fiduciaire

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Toronto (Ontario)

En qualité de fiduciaire et conformément à la déclaration de fiducie, nous contrôlons les placements en fiducie de chaque Fonds, sur lesquels nous avons autorité, pour le compte des porteurs de parts.

Placeur principal

Placements Scotia Inc.
Toronto (Ontario)

Placements Scotia Inc. est le placeur principal des parts de série A, des parts de série F et des parts de série prestige offertes aux termes du présent prospectus simplifié. En sa qualité de placeur principal, Placements Scotia Inc. commercialise et vend les parts de série A, les parts de série F et les parts de série prestige des Fonds au Canada là où leur vente est autorisée. Nous ou Placements Scotia Inc. pouvons retenir les services de courtiers participants pour nous aider à vendre les parts des Fonds.

Placements Scotia Inc. est une filiale détenue en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse, société mère de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Il n'y a aucun placeur principal des parts de série I et de série D des Fonds offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

Dépositaire

La Banque de Nouvelle-Écosse
Toronto (Ontario)

Le dépositaire détient les placements des Fonds et en assure la sécurité pour veiller à ce qu'ils ne soient utilisés qu'au profit des épargnants. Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Agent chargé des prêts de titres

La Banque de Nouvelle-Écosse
Toronto (Ontario)

Si un Fonds conclut une opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, La Banque de Nouvelle-Écosse sera nommée agent chargé des prêts de titres du Fonds. Cet agent agira pour le compte du Fonds à l'égard de l'administration des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres conclues par le Fonds.

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Agent chargé de la tenue des registres

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Toronto (Ontario)

En qualité d'agent chargé de la tenue des registres, nous concluons des ententes pour tenir un registre de tous les porteurs de parts des Fonds, nous traitons les ordres et nous émettons des relevés d'impôt aux porteurs de parts.

Auditeur

PricewaterhouseCoopers
s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Toronto (Ontario)

L'auditeur est un cabinet indépendant d'experts-comptables agréés. Le cabinet audite les états financiers annuels des Fonds et donne une opinion quant à la fidélité de ces états financiers selon les Normes internationales d'information financière (les « NIIF »).

Conseiller en valeurs

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Toronto (Ontario)

Le conseiller en valeurs offre des conseils de placement et prend les décisions de placement pour le compte des Fonds. Vous trouverez le conseiller en valeurs de chaque Fonds dans la rubrique consacrée à la description de chaque Fonds, plus haut dans le présent document.

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Sous-conseillers en valeurs

Baillie Gifford Overseas
Limited
Édimbourg, Écosse

Nous avons le pouvoir de retenir les services de sous-conseillers en valeurs. Lorsque ses services sont retenus par un Fonds, le sous-conseiller en valeurs fournit des conseils en placement et prend des décisions de placement pour le Fonds.

Vous trouverez le sous-conseiller en valeurs de chaque Fonds, s'il en est un, dans la rubrique consacrée à la description de chaque Fonds, plus haut dans le présent document.

Baillie Gifford Overseas Limited est indépendante du gestionnaire.

CI Investments Inc. Toronto (Ontario)	CI Investments Inc. est indépendante du gestionnaire.
Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée Vancouver (Colombie- Britannique)	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée est indépendante du gestionnaire.
Hermes Sourcecap Limited Londres, Angleterre	Hermes Sourcecap Limited est indépendante du gestionnaire.
Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée est indépendante du gestionnaire.
Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. De C.V., Grupo Financiero Scotiabank Inverlat Mexico, Mexique	Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. De C.V., Grupo Financiero Scotiabank Inverlat appartient en propriété exclusive, directe et indirecte, à La Banque de Nouvelle-Écosse.
<p>Baillie Gifford Overseas Limited est inscrite dans la catégorie gestionnaire de portefeuille en Ontario. Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. De C.V. et Grupo Financiero Scotiabank Inverlat ont obtenu la dispense relative à un « sous-conseiller international » prévue dans le <i>Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites</i> (le « Règlement 31-103 »), et nous sommes responsables envers vous à l'égard des pertes découlant d'un défaut des sous-conseillers de respecter les normes de diligence prévues dans le Règlement 31-103. Hermes Sourcecap Limited a obtenu la dispense d'inscription visant les « conseillers internationaux ». Tous ces conseillers en valeurs sont situés à l'extérieur du Canada, et la totalité ou une grande partie de leurs actifs peuvent se trouver également à l'extérieur du Canada; ainsi, les épargnants pourraient éprouver des difficultés à faire valoir leurs droits contre eux. Il est possible d'obtenir sur demande le nom et l'adresse du représentant pour la signification de procédures à chacun de ces conseillers en valeurs.</p>	
Comité d'examen indépendant	<p>Conformément au <i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i> (le « Règlement 81-107 ») (la Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec), nous, à titre de gestionnaire des Fonds Scotia, avons créé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le mandat est de revoir nos politiques et procédures qui ont trait au règlement des conflits d'intérêts touchant les Fonds, et de lui présenter ses recommandations à ce sujet, ainsi que d'étudier les questions de conflits d'intérêts que nous lui soumettons. À l'heure actuelle, le CEI compte cinq membres; chacun d'entre eux est indépendant du gestionnaire et de toute partie qui lui est apparentée. Le CEI préparera, au moins une fois l'an, un rapport de ses activités à l'intention des porteurs de parts. Ce rapport pourra être consulté sans frais au plus tard le 31 mars de chaque année sur Internet à l'adresse www.banquescotia.com ou il est possible de l'obtenir par courriel à l'adresse fundinfo@scotiabank.com. La notice annuelle des Fonds renferme d'autres renseignements sur le CEI, y compris au sujet de ses membres.</p> <p>Dans certains cas, il se pourrait, aux termes des lois applicables sur les valeurs mobilières, que votre approbation ne soit pas requise pour effectuer une fusion de Fonds ou un remplacement de leurs auditeurs. Lorsque le CEI a le droit, suivant les lois applicables sur les valeurs mobilières, d'approuver une fusion de Fonds à la place des porteurs de parts, vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la date de la fusion. En ce qui concerne le remplacement des auditeurs, votre approbation ne sera pas obtenue, mais vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la prise d'effet du changement.</p>

Les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents gérés par nous, par des personnes ayant des liens avec nous ou par des membres du même groupe que nous, n'exerceront aucun des droits de vote rattachés aux titres de ces fonds sous-jacents. Toutefois, nous pourrions faire en sorte que vous exercez les droits de vote rattachés à votre part de ces titres.

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières qui les autorise à souscrire des titres de participation d'un émetteur assujetti canadien pendant la période de placement des titres et pour la période de 60 jours qui suit la période de placement (la « période d'interdiction ») aux termes d'un placement privé, sans égard au fait qu'un membre du même groupe que le gestionnaire ou une personne avec laquelle il a des liens, tel que Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre du placement des titres de participation. Une telle souscription doit respecter les objectifs de placement du Fonds en particulier. De plus, le CEI des Fonds doit approuver le placement conformément aux exigences en matière d'approbation du Règlement 81-107 et cette souscription peut uniquement avoir lieu si elle respecte certaines autres conditions.

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières afin de pouvoir investir dans des titres de participation d'un émetteur qui n'est pas un émetteur assujetti au Canada pendant la période d'interdiction, que ce soit aux termes d'un placement privé de l'émetteur au Canada ou aux États-Unis ou d'un placement au moyen d'un prospectus de l'émetteur aux États-Unis visant des titres de la même catégorie, et ce, même si un membre du même groupe que le gestionnaire agit à titre

de preneur ferme dans le cadre du placement privé ou du placement au moyen d'un prospectus; pourvu que l'émetteur soit à ce moment un émetteur inscrit aux États-Unis, que le CEI approuve le placement et que l'achat soit effectué conformément à certaines autres conditions.

En plus de la dispense mentionnée ci-dessus, les Fonds peuvent à l'occasion se voir accorder des dispenses à l'égard du Règlement 81-102 afin qu'il leur soit permis d'investir, durant la période d'interdiction, dans les titres d'un émetteur pour lesquels un membre du même groupe que le gestionnaire ou une personne avec laquelle il a des liens, telle que Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre du placement, par l'émetteur, de titres de la même catégorie, lorsque les Fonds ne sont pas en mesure de le faire en conformité avec le Règlement 81-107 ou la dispense décrite ci-dessus.

Achats, substitutions et rachats

Les parts de série A, de série D, de série F, de série I et de série prestige des Fonds ne comportent pas de frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez pas de commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez ces parts par notre entremise ou par l'intermédiaire des sociétés de notre groupe. La vente de vos parts est aussi appelée rachat.

Comment passer des ordres?

Vous pouvez ouvrir un compte et acheter, substituer ou vendre des parts des Fonds :

- en téléphonant à une succursale de la Banque Scotia ou en vous y rendant;
- en téléphonant à un bureau de ScotiaMcLeod ou en vous y rendant, ou en vous rendant sur le site de Scotia iTRADE (et (ou) en téléphonant);
- par l'intermédiaire de Scotia en direct au www.banquescotia.com, dès que vous vous serez inscrit à ce service. Vous ne pouvez pas faire racheter des parts des Fonds par l'intermédiaire de Scotia en direct, les demandes de rachat doivent être effectuées par l'intermédiaire d'une succursale de la Banque Scotia, soit en personne, par courriel, par télécopieur ou par téléphone.

Vous pouvez aussi ouvrir un compte et passer des ordres chez d'autres courtiers inscrits. Ils peuvent vous demander un courtage ou toute autre rémunération. Les courtiers doivent nous transmettre les ordres le jour où ils les reçoivent des épargnants.

Toutes les opérations sont fondées sur le prix des parts d'un Fonds, ou valeur liquidative par part. Tous les ordres sont traités selon la première valeur liquidative par part calculée après que le Fonds a reçu l'ordre.

Comment on calcule la valeur liquidative par part

Nous calculons normalement la valeur liquidative par part de chaque série de chaque Fonds après la clôture de séance de la Bourse de Toronto (la « TSX ») chaque jour où cette dernière est ouverte aux fins de négociations. Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons suspendre ce calcul.

La valeur liquidative par part de chaque série d'un Fonds est la valeur au marché courante de la quote-part proportionnelle des actifs attribuée à la série, moins son passif et sa quote-part proportionnelle des frais communs, divisée par le nombre total de parts en circulation de cette série. Les titres qui sont négociés sur une bourse sont habituellement évalués à leur cours de clôture à cette bourse. Toutefois, si le cours n'est pas une représentation fidèle de la valeur du titre, nous utiliserons une autre méthode pour établir sa

valeur, soit l'évaluation à la juste valeur, qui sera utilisée lorsque la valeur d'un titre est touchée par des événements qui se produisent après la clôture de la bourse à laquelle les titres sont principalement négociés. L'évaluation à la juste valeur peut également être utilisée dans d'autres circonstances.

Tous les Fonds sont évalués en dollars canadiens, sauf le Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US, le Fonds Scotia d'obligations en \$ US et le Fonds Scotia équilibré en \$ US, qui sont évalués en dollars américains.

À propos des séries de parts

Les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié sont offerts dans la série A, la série D, la série F, la série I et la série prestige uniquement. Les séries comportent différents frais et sont destinées à différents épargnants :

- Les parts de série A sont offertes à tous les épargnants et tous les Fonds mis en vente aux termes du présent prospectus simplifié en offrent.
- Les parts de série D ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont ouvert des comptes auprès de courtiers exécutants, comme Scotia iTRADE. Les frais de gestion sont réduits parce que les commissions de suivi sont réduites. Si les épargnants détiennent des parts d'un Fonds, sauf des parts de série D, dans un compte à courtage réduit, comme un compte de Scotia iTRADE, et qu'ils deviennent admissibles à la détention des parts de série D, les parts ne seront pas automatiquement redésignées.
- Les parts de série F ne sont généralement offertes qu'aux épargnants qui ont ouvert des comptes avec frais auprès de courtiers autorisés. De concert avec votre courtier, nous avons la responsabilité de décider si vous êtes admissible à l'achat de parts de série F. Nous pouvons de temps à autre offrir des parts de série F à d'autres épargnants. Si vous n'êtes plus admissible à détenir vos parts de série F, nous pouvons les échanger contre des parts de série A ou les vendre.
- Les parts de série I sont offertes uniquement à des épargnants institutionnels admissibles ainsi qu'à d'autres épargnants autorisés. Celles-ci ne comportent aucun frais de gestion puisque les épargnants négocient plutôt les frais qui nous sont payés directement.
- Les parts de série prestige ne sont offertes qu'aux épargnants qui effectuent le placement minimal requis que nous établissons à l'occasion. Les parts de série A se distinguent principalement des parts de série prestige par le placement minimal requis pour chaque série.

Comment acheter des parts

Placements minimaux

Le tableau qui suit présente le montant minimal du placement initial et de chaque placement subséquent dans des parts de série A, de série D et de série prestige d'un Fonds. Pour ce qui est des parts de série F d'un Fonds (autre que les Portefeuilles Partenaires Scotia), le montant du placement initial minimal est de 2 500 \$, et chaque placement subséquent doit être d'au moins 50 \$. Les montants minimaux du placement initial pour ce qui est des parts de série F des Portefeuilles Partenaires Scotia sont indiqués dans le tableau. Pour les parts de série I d'un Fonds, le montant minimal du placement initial est généralement de 1 000 000 \$. Nous pouvons modifier les montants minimaux des placements initiaux et subséquents dans un Fonds en tout temps et à l'occasion, au cas par cas, sous réserve de la législation en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez, vendez ou substituez des parts par l'intermédiaire de courtiers qui ne sont pas membres de notre groupe, vous pourriez devoir verser des montants initiaux minimaux ou des montants subséquents minimaux plus élevés pour effectuer un placement.

Placement initial minimal			
Fonds	Tous les régimes enregistrés Scotia, sauf les FERR Scotia	Placement subséquent minimal (y compris les cotisations par prélèvements automatiques) ²⁾	
Tous les comptes sauf les comptes du programme Placement CAP ^{MD1}			
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien			
Fonds Scotia indiciel canadien			
Fonds Scotia indiciel américain			
Fonds Scotia indiciel NASDAQ			
Fonds Scotia indiciel international	1 000 \$	5 000 \$	50 \$
Fonds Scotia des bons du Trésor			
Fonds Scotia du marché monétaire (série A)			
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US ³	2 000 \$	10 000 \$	50 \$
Fonds Scotia du marché monétaire (série prestige) ⁴			
Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor ⁴	100 000 \$	250 000 \$	500 \$
Fonds Scotia de croissance mondiale	100 \$	5 000 \$	25 \$
Fonds Scotia d'obligations en \$ US ³			
Fonds Scotia équilibré en \$ US ³	500 \$	5 000 \$	50 \$
Tous les autres Fonds	500 \$	5 000 \$	50 \$
Portefeuilles Partenaires Scotia	10 000 \$	10 000 \$	50 \$
Portefeuilles Sélection Scotia	2 500 \$	2 500 \$	50 \$

¹ Aucun montant minimal n'est requis à l'égard du placement initial dans le Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié, le Fonds Scotia canadien équilibré, le Fonds Scotia de croissance mondiale et le Fonds Scotia de perspectives équilibrées lorsque des parts de ces Fonds sont achetées à l'aide du programme *Placement CAP* offert par la Banque Scotia. Veuillez vous reporter à la rubrique Programme *Placement CAP* pour obtenir plus de détails.

² Si vous choisissez d'investir moins régulièrement qu'à une fréquence mensuelle à l'aide des cotisations par prélèvements automatiques (c.-à-d.

bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement), le montant minimal de chaque placement sera déterminé en multipliant les montants du tableau par 12 et en divisant le produit par le nombre de placements que vous faites au cours d'une année civile. Par exemple, pour la plupart des Fonds, si vous choisissez d'investir trimestriellement, le placement minimal pour chaque trimestre sera de $50 \$ \times 12 \div 4$, soit 150 \$.

³ Votre placement dans ce fonds doit être effectué en dollars américains. Si vous déposez des dollars canadiens, ils seront d'abord convertis en dollars américains.

⁴ Nous pouvons, sans vous en aviser, changer vos parts de série prestige pour des parts de série A du Fonds Scotia du marché monétaire et substituer à vos parts du Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor des parts du Fonds Scotia des bons du Trésor, selon le cas, si vous ne maintenez pas les investissements initiaux minimaux décrits aux présentes. Vous serez présumé ne pas avoir maintenu l'investissement minimal si la valeur marchande courante de vos parts au cours de la dernière journée ouvrable de tout mois est inférieure à l'investissement minimal indiqué précédemment.

Nous pouvons racheter vos parts si la valeur d'un placement tombe en deçà du placement initial minimal.

Renseignements complémentaires sur les achats

- Nous pouvons refuser la totalité ou toute partie de votre ordre avant la fin du prochain jour ouvrable du Fonds qui reçoit l'ordre. Si nous le refusons, nous renverrons immédiatement l'argent reçu, sans intérêt.
- Nous pouvons refuser votre ordre si vous avez effectué plusieurs achats et plusieurs ventes de parts d'un Fonds dans un délai très court, habituellement 31 jours. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme*.
- Vous devez payer vos parts au moment où vous les achetez. Si nous ne recevons pas le paiement dans les trois jours ouvrables suivant l'établissement du prix d'achat, nous vendrons vos parts le jour ouvrable suivant. Si le produit de la vente est supérieur au coût d'achat des parts, le Fonds conserve la différence. Si le produit est inférieur au coût d'achat des parts, nous devons payer l'insuffisance. Nous pourrons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement. Si vous passez l'ordre par l'intermédiaire d'un courtier, celui-ci pourrait prévoir dans les ententes conclues avec vous que vous serez tenu de lui rembourser le manque à gagner et les frais additionnels engagés à l'égard d'un défaut du paiement, par votre faute, de parts acquises d'un Fonds.
- Vous devez payer en dollars américains les parts du Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US, du Fonds Scotia d'obligations en \$ US et du Fonds Scotia équilibré en \$ US.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation de votre achat dès que l'ordre aura été traité. Si vous achetez des parts à l'aide de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez une confirmation uniquement pour le placement initial et au moment où vous modifierez le montant de votre placement régulier.

Comment substituer des Fonds

Vous pouvez substituer des parts d'une série que vous avez achetées d'un fonds en fiducie Fonds Scotia à des parts de la même série ou d'une série différente d'un fonds en fiducie Fonds Scotia, tant que vous êtes admissible à détenir des titres de la série particulière de ce Fonds Scotia. Vous pouvez également substituer en tout temps des parts d'une série que vous avez achetées d'un fonds en fiducie Fonds Scotia à des actions de la même série ou d'une série différente d'une société d'investissement à capital variable Fonds Scotia, tant que vous êtes admissible à détenir des titres de la série particulière de ce Fonds Scotia. Ces types de substitution seront considérés comme une disposition aux fins fiscales et, par conséquent, vous pourriez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital. Les incidences fiscales sont présentées à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* des présentes.

Lorsque nous recevons votre ordre, nous vendons des parts du premier Fonds et utilisons le produit pour souscrire des parts ou des actions du deuxième Fonds. Si vous substituez des parts dans un délai de 31 jours suivant leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme. Se reporter à la rubrique *Opérations à court terme*.

Renseignements complémentaires sur les substitutions

- Les règles qui régissent l'achat et la vente de parts s'appliquent également aux substitutions.
- Vous pouvez substituer les parts de Fonds évaluées dans une même monnaie.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, vous réaliserez vraisemblablement un gain en capital ou vous subirez vraisemblablement une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité.

Comment changer la désignation de vos parts

Vous pouvez échanger vos parts d'une série contre des parts d'une autre série du même Fonds, dans la mesure où vous avez le droit de détenir cette série de parts. Si vous échangez des parts d'une série contre des parts d'une autre série du même Fonds, la valeur de votre placement ne changera pas (déduction faite des frais payés pour changer la désignation de vos parts), mais le nombre de parts que vous détenez changera, car chaque série comporte un prix par part différent. Il est possible que votre courtier vous demande une rémunération pour changer la désignation de vos parts. En règle générale, l'échange de parts d'une série contre des parts d'une autre série du même Fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt.

Comment vendre vos parts

En général, vos directives de vente doivent être faites par écrit, et votre banque, votre société de fiducie ou votre courtier doit avaliser votre signature. Il se peut que nous vous demandions une autre preuve de votre autorisation de signer.

Nous enverrons votre paiement à votre courtier dans les trois jours ouvrables de la réception de votre ordre dûment rempli. Si vous vendez des parts dans les 31 jours de leur achat, il se pourrait que vous ayez à payer des frais d'opérations à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir plus de détails.

Vous pouvez également vendre des parts de façon régulière en établissant un programme de retraits automatiques. Veuillez vous reporter à la rubrique *Services facultatifs* pour obtenir plus de détails.

Nous pouvons racheter unilatéralement vos parts dans certaines circonstances.

Renseignements complémentaires sur la vente

- Vous devez fournir tous les documents nécessaires dans les dix jours ouvrables du jour où le prix de rachat est établi. Si nous ne les recevons pas, nous rachèterons les parts à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable. Si le coût de l'achat des parts est inférieur au produit de la vente, le Fonds conservera la différence. Si le coût de l'achat des parts est supérieur au produit de la vente, nous devons payer l'insuffisance. Nous pouvons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement. Si vous passez l'ordre par l'intermédiaire d'un courtier, celui-ci pourrait prévoir dans les ententes conclues avec vous que vous serez tenu de lui rembourser le manque à gagner et les frais additionnels engagés à l'égard d'un rachat avorté, par votre faute, de parts d'un Fonds.
- Les ordres de vente passés pour les sociétés par actions, fiducies, sociétés de personnes, mandataires, fiduciaires, copropriétaires survivants ou successions doivent être accompagnés des documents nécessaires et d'une preuve de l'autorisation de signer. L'ordre de vente ne prendra effet que lorsque le Fonds aura reçu tous les documents nécessaires, dûment remplis.
- Si vous détenez des parts du Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US, du Fonds Scotia d'obligations en \$ US ou du Fonds Scotia équilibré en \$ US, nous vous enverrons le produit de la vente en dollars américains.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, vous aurez à payer de l'impôt au moment de la disposition et cette disposition devrait donner lieu pour la plupart des porteurs de parts à un gain ou à une perte en capital.

- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité. Si vous vendez des parts au moyen du programme de retraits automatiques, vous recevrez une confirmation uniquement pour le premier retrait.

Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des parts

La réglementation sur les valeurs mobilières nous permet de suspendre temporairement votre droit de vendre vos parts et de reporter le paiement du produit de la vente :

- pendant toute période où la négociation normale est suspendue à une bourse à laquelle des titres ou des instruments dérivés constituant plus de 50 % de l'actif total du Fonds, d'après sa valeur ou la valeur de son exposition au marché sous-jacent, compte non tenu du passif, sont négociés et quand ces titres ou instruments dérivés ne sont négociés sur aucune autre bourse qui représente une solution de rechange pratique raisonnable pour le Fonds, ou encore
- avec l'approbation des autorités en valeurs mobilières.

Nous n'accepterons aucun ordre d'achat de parts pendant les périodes où nous avons suspendu le droit des épargnants de vendre leurs parts.

Vous pouvez retirer votre ordre de vente avant la fin de la période de suspension. Sinon, nous vendrons vos parts à la première valeur liquidative par part calculée après la levée de la suspension.

Frais d'opérations à court terme

Les opérations à court terme effectuées par des épargnants peuvent faire augmenter les frais d'un Fonds, ce qui peut avoir une incidence sur tous les épargnants du Fonds et sur l'intérêt financier des épargnants à long terme. Les opérations à court terme peuvent avoir une incidence sur le rendement d'un Fonds en obligeant le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller à conserver plus d'argent dans le Fonds que ce qui serait autrement nécessaire. Lorsque vous faites racheter ou substituer des titres d'une série d'un Fonds dans les 31 jours qui suivent l'acquisition, nous pouvons, pour le compte du Fonds, à notre entière appréciation, exiger des frais d'opérations à court terme de 2 % du montant des titres rachetés ou substitués. Les frais d'opérations à court terme ne s'appliquent pas :

- aux Fonds de quasi-liquidités;
- aux opérations ne dépassant pas un certain montant en dollars minimum établi par le gestionnaire à l'occasion;
- aux rectifications d'opération ou à toute autre opération initiée par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs applicable;
- aux transferts de parts d'un Fonds entre deux comptes appartenant au même porteur de parts;

- aux paiements au titre d'un FERR ou d'un FRV versés régulièrement;
- aux paiements réguliers prévus aux termes d'un programme de retraits automatiques;
- aux redésignations de parts entre séries d'un même Fonds.

Tout arrangement officiel ou officieux autorisant les opérations à court terme est décrit dans la notice annuelle du fonds. Si la réglementation sur les valeurs mobilières impose l'adoption de politiques précises concernant les opérations à court terme, le fonds adoptera de telles politiques si les autorités en valeurs mobilières les mettent en œuvre. Au besoin, ces politiques seront adoptées sans que le présent prospectus simplifié ou la notice annuelle du fonds soit modifié et sans que vous en soyez avisé, à moins que la réglementation ne l'exige autrement.

Services facultatifs

Dans cette rubrique, vous apprendrez quels comptes, programmes et services sont offerts aux épargnants des Fonds Scotia. Pour plus de détails et pour obtenir des formulaires de demande, téléphonez-nous au 1-800-387-5004 pour le service en français ou au 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou communiquez avec votre courtier.

Cotisations par prélèvements automatiques

Après avoir effectué votre placement initial, vous pouvez effectuer à intervalles réguliers des cotisations par prélèvements automatiques aux Fonds de votre choix au moyen de virements automatiques à partir de votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada par l'intermédiaire de votre courtier.

Renseignements complémentaires sur les cotisations par prélèvements automatiques

- Les cotisations par prélèvements automatiques peuvent se faire pour les comptes non enregistrés, les REER, les REEE, les REEI et les CELI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Placements minimaux* pour obtenir plus de détails.
- Vous pouvez choisir d'investir toutes les semaines, aux deux semaines, deux fois par mois, mensuellement, bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous transférerons automatiquement l'argent de votre compte bancaire aux Fonds que vous aurez choisis.
- Vous pouvez changer le montant investi et la fréquence de votre placement, ou encore mettre fin au programme, en tout temps en communiquant avec votre représentant en épargne collective ou votre courtier.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme à tout moment.
- Si vous faites des achats au moyen de cotisations par prélèvements automatiques, vous ne recevrez l'aperçu du fonds du Fonds dans lequel vous avez investi qu'après votre premier achat, à moins que vous ne demandiez qu'il vous soit aussi envoyé après chaque achat subséquent. Si vous désirez recevoir l'aperçu du fonds pour les achats subséquents, veuillez contacter votre courtier. L'aperçu du fonds courant se trouve à l'adresse www.sedar.com ou www.fondsscotia.com. Malgré le fait qu'aucun droit de résolution n'est prévu par la loi à l'égard d'un achat

subséquent de parts d'OPC effectué au moyen d'une cotisation par prélèvements automatiques (puisque ce droit n'existe qu'à l'égard des achats initiaux effectués au moyen de cotisations par prélèvements automatiques), vous aurez toujours le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité dans le cas où l'aperçu du fonds (ou les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié) contiendrait des informations fausses ou trompeuses, que vous ayez ou non demandé un l'aperçu du fonds pour les achats subséquents.

- Si un Fonds est fusionné avec un autre OPC géré par le gestionnaire, alors les programmes de cotisations par prélèvements automatiques qui ont été établis à l'égard du Fonds en question avant la fusion seront automatiquement remplacés par des programmes comparables à l'égard du Fonds maintenu correspondant, sauf indication contraire des porteurs de parts.

Programme Placement CAP

Le programme *Placement CAP* offert par la Banque Scotia vous permet d'évaluer votre situation financière actuelle et apporte des solutions à chacun de vos objectifs en vous suggérant des options de placement en fonction de vos besoins particuliers. À l'aide du programme, vous déterminez le montant que vous pouvez cotiser régulièrement à l'égard de chacun de vos objectifs. Le montant des cotisations par prélèvements automatiques sera tiré de votre compte bancaire et affecté aux placements que vous avez choisis. Aucun montant minimal ne s'applique à l'égard du placement initial dans les parts de certains Fonds lorsqu'elles sont achetées à l'aide du programme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Placements minimaux* pour obtenir plus de détails.

Programme de retraits automatiques

Les programmes de retraits automatiques vous permettent de recevoir des paiements en espèces réguliers de vos Fonds.

Le tableau qui suit présente le solde minimal nécessaire pour commencer le programme et le minimum par retrait.

Fonds	Solde minimal pour établir le programme	Minimum par retrait
Fonds Scotia des bons du Trésor		
Fonds Scotia du marché monétaire ¹	10 000 \$	100 \$
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US ²		
Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor	250 000 \$	500 \$
Tous les autres Fonds ^{1,2}	5 000 \$	50 \$

¹ Pour détenir des parts de série prestige, vous devez maintenir un placement minimal de 100 000 \$. Vous pouvez établir un programme de retraits automatiques pour les parts de série prestige à condition de retirer un montant minimal de 500 \$ par retrait. Si vous établissez un programme de retraits automatiques pour les parts de série prestige, vous devez veiller à maintenir ce placement minimal, à défaut de quoi, nous pouvons échanger vos parts de série prestige contre des parts de série A du Fonds Scotia du marché monétaire sans vous en aviser.

² Vous devez payer les parts du Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US, du Fonds Scotia d'obligations en \$ US et du Fonds Scotia équilibré en \$ US.

Renseignements complémentaires sur le programme de retraits automatiques

- Le programme de retraits automatiques est uniquement offert pour les comptes non enregistrés.
- Vous pouvez choisir de recevoir des paiements mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous vendrons automatiquement le nombre de parts nécessaire pour effectuer des paiements à votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou que vous subissiez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Vous pouvez changer les Fonds ainsi que le montant ou la fréquence de vos paiements, ou encore annuler le programme en communiquant avec votre représentant en épargne collective.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme, ou encore renoncer aux montants minimaux à tout moment.
- Si un Fonds est fusionné avec un autre OPC géré par le gestionnaire, les programmes de cotisations par retraits automatiques qui ont été établis à l'égard du Fonds en question avant la fusion seront automatiquement remplacés par des programmes comparables à l'égard du Fonds maintenu correspondant, sauf indication contraire des porteurs de parts.

Si vous retirez plus d'argent que n'en gagnent vos parts, vous risquez d'épuiser votre placement.

Régimes enregistrés

Votre courtier ou conseiller de la Banque Scotia peut vous offrir des REER, des FERR, des REEI, des comptes de retraite avec immobilisation des fonds, des RER immobilisés, des FRV, des FRRI, des FERP, des REEE et des CELI Scotia. Vous pouvez effectuer des placements forfaïtaires ou, si vous le préférez, vous pouvez établir un programme d'investissement automatique au moyen de cotisations par prélèvements automatiques. Vous trouverez les montants minimaux des placements à la rubrique *Placements minimaux*.

Vous pouvez aussi détenir des parts des Fonds dans des régimes enregistrés autogérés auprès d'autres institutions financières. Il se pourrait qu'on vous demande des frais pour de tels régimes.

Frais

Dans cette rubrique, nous décrivons les frais que vous pourriez avoir à payer si vous investissez dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à payer ces frais directement, ou alors le Fonds peut avoir à en payer certains, ce qui pourrait réduire la valeur de votre placement. Les Fonds sont tenus d'acquitter la taxe sur les produits et services (la « TPS ») ou la taxe de vente harmonisée (la « TVH ») sur les frais de gestion et, selon le cas, (i) les frais d'exploitation ou (ii) les frais administratifs fixes (terme défini ci-dessous) et autres frais du Fonds (terme défini ci-dessous), à l'égard de chaque série de parts en fonction du lieu de résidence, aux fins de l'impôt, des épargnants de la série de parts concernée. La TPS est actuellement de 5 %, et la TVH se situe entre 13 et 15 %, selon la province. Par conséquent, la modification des taux de TVH en vigueur, l'adoption de la TVH par d'autres provinces, l'abandon de la TVH par les provinces qui l'avaient

déjà adoptée et des changements dans la répartition des territoires de résidence des épargnants dans chaque série de parts pourraient avoir une incidence sur les rendements du Fonds d'une année à l'autre.

Le gestionnaire n'est pas tenu d'obtenir l'approbation des porteurs de parts pour l'établissement ou la modification de la méthode de calcul des frais imputés à un fonds ou imposés directement aux porteurs de parts du fonds d'une manière qui pourrait entraîner une augmentation des frais pour les porteurs de parts, pourvu toutefois que l'établissement ou le changement soit fait uniquement si un préavis a été envoyé aux porteurs de parts au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement.

Frais payables par les Fonds

Frais de gestion

Chaque fonds nous verse des frais de gestion pour chaque série de parts, autres que les parts de série I, en échange de services de gestion généraux. Ces frais sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés mensuellement. Les frais de gestion associés aux parts de série I d'un fonds sont négociés et versés directement par l'épargnant et non par le fonds, et n'excéderont pas les frais de gestion associés aux parts de série A du fonds. Ils couvrent les frais engagés pour gérer le Fonds, obtenir des analyses, des recommandations et des décisions de placement pour le Fonds, prévoir le placement, la commercialisation et la promotion des Fonds et fournir ou obtenir la prestation d'autres services. Les taux annuels maximaux des frais de gestion, qui sont un pourcentage de la valeur liquidative de chaque série des Fonds sont les suivants :

Fonds	Frais de gestion annuels maximum (%)
<i>Parts de série A</i>	
Fonds de quasi-liquidités	
Fonds Scotia des bons du Trésor	1,00 %
Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor	0,50 % ¹
Fonds Scotia du marché monétaire	1,00 %
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US	1,00 %
Fonds de revenu	
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	1,25 %
Fonds Scotia de revenu moyen	1,10 %
Fonds Scotia d'obligations	1,10 %
Fonds Scotia de revenu canadien	1,25 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	1,50 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	1,50 %
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	1,25 %
Fonds Scotia revenu avantage	1,85 %
Fonds Scotia canadien équilibré	1,75 %
Fonds Scotia équilibré de dividendes	1,65 %
Fonds Scotia de perspectives équilibrées	1,75 %
Fonds Scotia équilibré mondial	2,00 %
Fonds Scotia équilibré en \$ US	1,85 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	Frais de gestion annuels maximum (%)
Fonds d'actions	
<i>Fonds d'actions canadiennes</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	1,50 %
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre	1,85 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	1,85 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	2,00 %
Fonds Scotia des ressources	2,00 %
<i>Fonds d'actions américaines</i>	
Fonds Scotia de dividendes américains	1,85 %
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre	2,00 %
Fonds Scotia de potentiel américain	2,00 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur	2,15 %
Fonds Scotia européen	2,00 %
Fonds Scotia de la région du Pacifique	2,00 %
Fonds Scotia d'Amérique latine	2,50 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	2,00 %
Fonds Scotia de croissance mondiale	2,00 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	2,35 %
Fonds Scotia potentiel mondial	2,20 %
Fonds indiciens	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,70 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,80 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,80 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,80 %
Fonds Scotia indiciel international	0,80 %
Portefeuilles Scotia	
<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i>	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	1,55 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	1,60 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	1,75 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	1,90 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	2,10 %
<i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i>	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	1,80 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	1,85 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	2,00 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	2,15 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	2,35 %
¹ Le Fonds verse une remise sur les frais de gestion de 0,20 % lorsque la valeur du Fonds dans un compte se situe entre 250 000 \$ et 1 000 000 \$; la remise est de 0,35 % lorsque la valeur du Fonds dans un compte est de plus de 1 000 000 \$.	
<i>Parts de série D</i>	
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	1,00 %
Fonds Scotia revenu avantage	1,10 %
Fonds Scotia canadien équilibré	1,25 %
Fonds Scotia équilibré de dividendes	0,90 %
Fonds Scotia de perspectives équilibrées	1,25 %
Fonds Scotia équilibré mondial	1,25 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	Frais de gestion annuels maximum (%)
Fonds indiciens	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,50 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,60 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,60 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,60 %
Fonds Scotia indiciel international	0,60 %
<i>Parts de série F</i>	
Fonds de revenu	
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,625 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,625 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	0,75 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	0,75 %
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,625 %
Fonds Scotia canadien équilibré	0,875 %
Fonds Scotia de perspectives équilibrées	0,875 %
Fonds d'actions	
<i>Fonds d'actions canadiennes</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,75 %
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre	0,925 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	0,925 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	1,00 %
Fonds Scotia des ressources	1,00 %
<i>Fonds d'actions américaines</i>	
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre	1,00 %
Fonds Scotia de potentiel américain	1,00 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur	1,15 %
Fonds Scotia européen	1,00 %
Fonds Scotia de la région du Pacifique	1,00 %
Fonds Scotia d'Amérique latine	1,25 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia de croissance mondiale	1,00 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	1,35 %
Fonds Scotia potentiel mondial	1,20 %
Fonds indiciens	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,35 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,40 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,40 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,40 %
Fonds Scotia indiciel international	0,40 %
Portefeuilles Scotia	
<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i>	
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,60 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,75 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,90 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	1,10 %
<i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i>	
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,85 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	1,00 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	1,15 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	1,35 %
<i>Parts de série prestige</i>	
Fonds Scotia du marché monétaire	0,30 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds qui investissent dans d'autres fonds

Un fonds sous-jacent paie ses propres frais, lesquels s'ajoutent aux frais payables par un Fonds qui investit dans le fonds sous-jacent.

Aucuns frais de gestion ni aucune prime d'incitation ne sont payables par un Fonds si le paiement de ces frais ou primes pourrait raisonnablement être perçu comme un paiement en double des frais payables par un fonds sous-jacent pour les mêmes services.

Aucuns frais de vente ou de rachat ne sont payables par un Fonds lorsqu'il achète ou vend des titres d'un fonds sous-jacent géré par nous, par un membre de notre groupe ou par une personne ayant des liens avec nous ou si le paiement de ces frais pourrait raisonnablement être perçu comme un paiement en double des frais payables par un épargnant du Fonds.

Distributions sur les frais de gestion

Afin de favoriser les très gros placements dans un Fonds et d'exiger des frais de gestion réels qui soient concurrentiels pour ces placements, le gestionnaire peut accepter de renoncer à une partie des frais de gestion qu'il serait par ailleurs en droit de recevoir d'un Fonds ou d'un porteur de parts relativement au placement d'un porteur de parts dans ce Fonds. Un montant correspondant au montant de cette renonciation peut être distribué au porteur de parts par le Fonds ou le gestionnaire, selon le cas (un tel montant est appelé une « distribution sur les frais de gestion »). De cette façon, les distributions sur les frais de gestion sont effectivement supportées par le gestionnaire et non par les Fonds ou le porteur de parts, car les Fonds ou le porteur de parts, selon le cas, paient des frais de gestion réduits. Les distributions sur les frais de gestion sont calculées et créditées au porteur de parts intéressé chaque jour ouvrable et distribuées sur une base mensuelle, d'abord sur le revenu net et les gains en capital imposables nets des Fonds pertinents, puis sur le capital. Toutes les distributions sur les frais de gestion sont automatiquement réinvesties dans d'autres titres de la série pertinente d'un Fonds. Le paiement par le Fonds ou le gestionnaire, selon le cas, des distributions sur les frais de gestion à un porteur de parts à l'égard d'un gros placement est entièrement négociable entre le gestionnaire, à titre de mandataire du Fonds, et le conseiller ou le courtier en épargne collective du porteur de parts et est surtout basé sur la taille du placement dans le Fonds. Le gestionnaire confirme par écrit au conseiller ou au courtier en épargne collective du porteur de parts les détails relatifs à toute distribution sur les frais de gestion.

Malgré le paragraphe ci-dessus, les porteurs de parts du Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor ont droit à une distribution sur les frais de gestion d'un montant correspondant à : (i) 0,20 % de la valeur liquidative de leurs avoirs dans le Fonds se trouvant dans leur compte si cette valeur liquidative se situe entre 250 000,00 \$ et 1 000 000,00 \$; et (ii) 0,35 % de la valeur liquidative de leurs avoirs dans le Fonds se trouvant dans leur compte si cette valeur dépasse 1 000 000,00 \$.

Frais payables par les Fonds (suite)

Frais administratifs fixes et frais d'exploitation

Frais d'exploitation

On impute à chaque série du Fonds Scotia des bons du Trésor, du Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor, du Fonds Scotia du marché monétaire et du Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US (les « Fonds exclus »), ainsi qu'à la série F du Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre et du Fonds Scotia de croissance mondiale (les « séries exclues ») leurs propres frais et leur quote-part des frais du Fonds qui sont communs à toutes les séries. Les frais d'exploitation peuvent comprendre des frais juridiques et d'autres frais engagés pour se conformer aux politiques et aux exigences légales et réglementaires, des honoraires d'audit, des taxes et des impôts, de frais de courtage, des frais de communication avec les porteurs de parts et d'autres frais d'administration. Parmi les autres frais d'administration, notons les dépenses internes engagées et payées par le gestionnaire pour l'exploitation quotidienne des Fonds. Ces frais comprennent aussi les coûts liés aux activités du CEI (comme ceux liés à la tenue des réunions, aux primes d'assurance du CEI, ainsi que les frais des conseillers dont le CEI a retenu les services), les honoraires versés à chacun des membres du CEI et les frais raisonnables liés à l'exercice des fonctions de chacun en tant que membre du CEI. À l'heure actuelle, chaque membre du CEI a le droit de recevoir une provision de 35 000 \$ (47 500 \$ pour le président) par année, et des jetons de présence de 1 500 \$ par réunion. Chaque Fonds Scotia verse une quote-part de la rémunération totale versée au CEI chaque année et rembourse les membres du CEI des frais qu'ils ont engagés dans le cadre des services qu'ils rendent en tant que membres du CEI. La quote-part de la rémunération du CEI que chaque Fonds doit verser sera mentionnée dans les états financiers des Fonds. Nous pouvons choisir de prendre ces frais en charge.

Frais administratifs fixes

Le gestionnaire paie certains frais d'exploitation des Fonds, sauf les Fonds exclus et les séries exclues (les « Fonds FAF »). Ces frais comprennent les frais liés aux dépôts réglementaires et autres frais d'exploitation quotidiens, notamment les honoraires de l'agent chargé des transferts et de la tenue des registres, les frais de comptabilité et d'évaluation de fonds, les frais de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les frais d'administration, les frais bancaires, les frais liés à l'établissement et à la distribution des rapports annuels et semestriels, des prospectus, des notices annuelles, des aperçus du fonds et des états, les frais liés à la communication avec les épargnants et aux documents d'information continue. Le gestionnaire n'est pas tenu de payer d'autres frais, coûts ou honoraires, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires liées aux frais et aux honoraires susmentionnés. En contrepartie, chaque Fonds FAF (sauf les séries exclues) verse au gestionnaire des frais administratifs fixes (les « frais administratifs fixes »). Ces frais peuvent varier par série de parts et par Fonds. Jusqu'au 31 décembre 2016, les frais administratifs payables par chaque Fonds FAF sont assujettis à un paiement de rajustement transitoire, tel qu'il est décrit ci-après à la rubrique *Paiement de rajustement transitoire*. Le gestionnaire peut, pour certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais administratifs fixes d'une série ou d'autres frais du fonds. Les frais administratifs fixes et les autres frais du fonds sont pris en compte dans le ratio des frais de gestion de chaque série d'un Fonds FAF (sauf les séries exclues). Les frais administratifs fixes sont calculés et cumulés quotidiennement, et sont payables mensuellement. Les taux annuels maximaux des frais administratifs fixes, qui représentent un pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts de chaque Fonds FAF (sauf les séries exclues) sont les suivants :

Fonds	% des frais administratifs fixes
<i>Parts de série A</i>	
Fonds de revenu	
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,42 %
Fonds Scotia de revenu moyen	0,10 %
Fonds Scotia d'obligations	0,07 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,07 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	0,06 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	0,30 %
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,06 %
Fonds Scotia revenu avantage	0,07 %
Fonds Scotia canadien équilibré	0,09 %
Fonds Scotia équilibré de dividendes	0,08 %
Fonds Scotia de perspectives équilibrées	0,11 %
Fonds Scotia équilibré mondial	0,15 %
Fonds Scotia équilibré en \$ US	0,09 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
Fonds d'actions	
<i>Fonds d'actions canadiennes</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,06 %
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre	0,11 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	0,13 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,26 %
Fonds Scotia des ressources	0,16 %
<i>Fonds d'actions américaines</i>	
Fonds Scotia de dividendes américains	0,24 %
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre	0,25 %
Fonds Scotia de potentiel américain	0,37 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur	0,35 %
Fonds Scotia européen	0,40 %
Fonds Scotia de la région du Pacifique	0,40 %
Fonds Scotia d'Amérique latine	0,33 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	0,12 %
Fonds Scotia de croissance mondiale	0,25 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	0,17 %
Fonds Scotia potentiel mondial	0,37 %
Fonds indiciaux	
<i>Fonds Scotia indiciaux</i>	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,06 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,10 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,17 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,23 %
Fonds Scotia indiciel international	0,32 %
Portefeuilles Scotia	
<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i>	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	0,15 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	0,07 %
<i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i>	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,05 %
<i>Parts de série D</i>	
Fonds équilibrés	
<i>Fonds Scotia équilibrés</i>	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,06 %
Fonds Scotia revenu avantage	0,07 %
Fonds Scotia canadien équilibré	0,09 %
Fonds Scotia équilibré de dividendes	0,08 %
Fonds Scotia de perspectives équilibrées	0,11 %
Fonds Scotia équilibré mondial	0,15 %
Fonds indiciaux	
<i>Fonds Scotia indiciaux</i>	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,06 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,10 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,17 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,23 %
Fonds Scotia indiciel international	0,32 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
<i>Parts de série F</i>	
Fonds de revenu	
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,42 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,07 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	0,06 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	0,30 %
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,06 %
Fonds Scotia canadien équilibré	0,09 %
Fonds de perspectives équilibrées	0,11 %
Fonds d'actions	
<i>Fonds d'actions canadiennes</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,06 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	0,13 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,26 %
Fonds Scotia des ressources	0,16 %
<i>Fonds d'actions américaines</i>	
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre	0,25 %
Fonds Scotia de potentiel américain	0,37 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur	0,35 %
Fonds Scotia européen	0,40 %
Fonds Scotia de la région du Pacifique	0,40 %
Fonds Scotia d'Amérique latine	0,33 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	0,17 %
Fonds Scotia potentiel mondial	0,37 %
Fonds indiciens	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,06 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,10 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,17 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,23 %
Fonds Scotia indiciel international	0,32 %
Portefeuilles Scotia	
<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i>	
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	0,07 %
<i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i>	
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,05 %
<i>Parts de série I</i>	
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,34 %
Fonds Scotia d'obligations	0,02 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,02 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	0,07 %
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia équilibré de dividendes	0,05 %
Fonds Scotia équilibré mondial	0,05 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
Fonds d'actions	
<i>Fonds d'actions canadiennes</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,02 %
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre	0,06 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	0,04 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,10 %
Fonds Scotia des ressources	0,10 %
<i>Fonds d'actions américaines</i>	
Fonds Scotia de dividendes américains	0,03 %
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre	0,07 %
Fonds Scotia de potentiel américain	0,10 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur	0,07 %
Fonds Scotia européen	0,10 %
Fonds Scotia de la région du Pacifique	0,10 %
Fonds Scotia d'Amérique latine	0,10 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	0,05 %
Fonds Scotia de croissance mondiale	0,04 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	0,09 %
Fonds Scotia potentiel mondial	0,06 %
Fonds indiciens	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,03 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,06 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,07 %
Fonds Scotia indiciel international	0,09 %

Autres frais du Fonds

Chaque Fonds FAF (sauf les séries exclues) paie aussi directement certains frais d'exploitation, y compris les frais liés au CEI des Fonds, les frais liés à la conversion aux NIIF et les honoraires d'audit permanents associés à la conformité aux NIIF, les frais liés aux exigences gouvernementales ou réglementaires imposées à compter du 14 mai 2014, y compris la conformité aux règles canadiennes relatives à la notification des opérations sur dérivés de gré à gré, à la règle « Volcker » prévue dans la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et à d'autres règlements américains applicables, et les nouveaux types de frais, les frais non engagés avant le 14 mai 2014, y compris ceux liés aux services externes qui n'étaient habituellement pas imputés dans le secteur canadien de l'épargne collective au 14 mai 2014, les frais introduits après le 14 mai 2014 par une autorité en valeurs mobilières ou une autre instance gouvernementale et qui sont fondés sur l'actif ou d'autres critères des Fonds, les frais d'opérations, y compris les frais liés aux instruments dérivés, et les coûts d'emprunt (collectivement, les « autres frais du Fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS ou la TVH, selon le cas). Le prix d'achat de l'ensemble des titres et autres biens acquis par les Fonds FAF ou pour leur compte (notamment les frais de courtage, les commissions et les frais de services payés dans le cadre de l'achat et de la vente de ces titres ou autres biens) est considéré être un coût en capital payé directement par les Fonds FAF, et, par conséquent, il n'est pas considéré comme faisant partie des frais d'exploitation des Fonds FAF payés par le gestionnaire.

Frais payables par les Fonds (suite)

Les autres frais du Fonds seront répartis entre les Fonds FAF, et chaque série d'un Fonds FAF (sauf les séries exclues) paie ses propres frais et sa quote-part des autres frais du Fonds communs à toutes les séries (sauf les séries exclues). À l'heure actuelle, chaque membre du CEI a le droit de recevoir une provision annuelle de 40 000 \$ (55 000 \$ pour le président) et des jetons de présence de 1 500 \$ par réunion. Chaque fonds d'investissement géré par le gestionnaire pour lequel un CEI a été établi verse une quote-part de la rémunération totale versée au CEI chaque année et rembourse les membres du CEI des frais qu'ils ont engagés dans le cadre des services qu'ils fournissent en tant que membres du CEI. La quote-part de la rémunération du CEI que chaque Fonds doit verser sera mentionnée dans les états financiers des Fonds. Le gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais administratifs fixes d'une série ou d'autres frais du Fonds. Les frais administratifs fixes et les autres frais du Fonds sont compris dans le ratio des frais de gestion de chaque série d'un Fonds FAF (sauf les séries exclues).

Paiement de rajustement transitoire

Si, dans un mois donné entre le 22 août 2014 et le 31 décembre 2016, la valeur liquidative totale de fin de mois de toutes les séries touchées (terme défini ci-dessous) tombe en deçà de 90 % du niveau d'actif initial (terme défini ci-dessous), le gestionnaire pourra recevoir un paiement de rajustement transitoire (le « paiement de rajustement transitoire ») pour ce mois pour toutes les séries touchées, en plus des frais administratifs fixes. Dans tous les cas, si le paiement de rajustement transitoire est payable dans un mois donné, les frais administratifs fixes d'une série touchée ne peuvent augmenter de plus de 0,03 % (c.-à-d. de trois points de base) par année.

Le paiement de rajustement transitoire d'un mois donné jusqu'au 31 décembre 2016, s'il est payable, correspondra : (i) aux frais administratifs fixes qui auraient été payables au gestionnaire si la valeur liquidative totale de toutes les séries touchées correspondait à 90 % du niveau d'actif initial à la fin du mois; (ii) déduction faite des frais administratifs fixes payables pour ce mois. Le paiement de rajustement transitoire est payable mensuellement.

Le paiement de rajustement transitoire d'un mois donné sera réparti proportionnellement entre toutes les séries touchées en fonction des frais administratifs fixes payables pour ce mois par chaque série touchée, et, par conséquent, chaque série touchée payera sa quote-part d'un paiement de rajustement transitoire, que sa valeur liquidative soit demeurée constante ou qu'elle ait fluctué depuis le 22 août 2014.

Pour les besoins des trois paragraphes précédents :

- « série touchée » s'entend de chaque série des Fonds Scotia (sauf les Fonds Scotia qui sont des catégories de Catégorie Société Scotia inc.), les Fonds privés Scotia et les Portefeuilles Apogée qui est assujettie, à compter du 22 août 2014, à des frais administratifs fixes;
- « niveau d'actif initial » s'entend de la valeur liquidative totale des séries touchées à la fermeture des bureaux le 22 août 2014.

Ratio des frais de gestion

Chaque Fonds FAF (sauf les séries exclues) acquitte les frais suivants relatifs à son exploitation et à la conduite de ses activités : a) les frais de gestion versés au gestionnaire pour des services de gestion générale; b) les frais administratifs fixes (et, jusqu'au 31 décembre 2016, possiblement un paiement de rajustement transitoire) payés au gestionnaire, et c) les autres frais du Fonds (y compris les taxes). Chacun des Fonds exclus et chacune des séries exclues acquittent la totalité des frais relatifs à leur exploitation et à la conduite de leurs activités, y compris a) les frais de gestion versés au gestionnaire pour des services de gestion généraux; b) les frais d'exploitation comme les frais juridiques et autres frais engagés pour respecter les exigences légales et réglementaires ainsi que les politiques, les frais d'audit, les frais de garde, l'impôt, les frais de communication de l'information aux porteurs de parts ainsi que les autres frais d'administration; et c) toutes les taxes.

Les frais susmentionnés dans les deux paragraphes précédents sont exprimés annuellement selon chaque série des Fonds sous la forme d'un ratio annuel des frais de gestion (« RFG »), qui correspond au total des charges de chaque série du Fonds pour l'année exprimé en pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds pour l'année, ce ratio étant calculé en conformité avec la législation applicable en matière de valeurs mobilières. Les coûts d'opérations de portefeuille et les coûts liés aux opérations sur instruments dérivés ne sont pas pris en compte dans le RFG.

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu verse à la Société d'hypothèques Scotia, filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia, une rémunération pour l'administration de toutes les créances hypothécaires qu'elle détient. Cette rémunération équivaut à un taux annualisé de 3/8 de 1 % de la valeur liquidative moyenne des créances hypothécaires.

Frais payables directement par vous

Frais d'acquisition	Aucuns
Frais de rachat	Aucuns
Honoraires pour compte à honoraires	Les parts de série F ne sont habituellement offertes qu'aux épargnantes titulaires d'un compte à honoraires auprès de courtiers autorisés. Les épargnantes de la série F peuvent se voir imputer des frais de conseil en placement par leur courtier. Le montant de ces frais se négocie entre vous et votre courtier.
Frais de gestion de la série I	Les frais de gestion de la série I d'un Fonds sont négociés et payés directement par l'épargnant et non par le Fonds. Les frais de gestion maximaux de la série I pouvant être payés pour un Fonds n'excéderont pas les frais de gestion de la série A d'un Fonds.
Frais de substitution	Aucuns
Frais d'opérations à court terme	Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un Fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % du montant des parts que vous vendez ou substituez, si vous vendez ou substituez des parts dans les 31 jours de leur achat. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique <i>Frais d'opérations à court terme</i> .
Frais relatifs aux régimes enregistrés	Si vous investissez au moyen d'un régime enregistré offert par un courtier ou un conseiller de votre Banque Scotia, alors des frais de retrait ou de transfert d'au plus 50 \$ peuvent s'appliquer. Si vous investissez au moyen d'un régime enregistré autogéré d'une autre institution financière, vous pouvez contacter votre courtier de cette institution pour savoir s'il vous impute des frais pour les régimes enregistrés.
Autres frais	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisations par prélèvements automatiques : aucuns • Programme de retraits automatiques : aucuns

Incidence des frais d'acquisition

Les parts de série A, de série D, de série F, de série I et de série prestige des Fonds ne comportent pas de frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez aucune commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez des parts de ces séries par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc., de ScotiaMcLeod ou de Scotia iTRADE. Il se peut que vous ayez à payer un courtage ou d'autres frais si vous achetez, substituez ou vendez des parts par l'intermédiaire d'autres courtiers.

Rémunération du courtier

Dans cette rubrique, nous expliquons la façon dont nous rémunérons les courtiers lorsque vous investissez dans des parts de série A, de série D ou de série prestige des Fonds.

Commission de suivi

Nous versons à Placements Scotia Inc., à ScotiaMcLeod ou à Scotia iTRADE et aux autres courtiers une commission de suivi sur les parts de série A, de série D et de série prestige. Nous ne versons aucune commission de suivi sur les parts de série F ou de série I. Les frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement et, sous réserve de certaines conditions, sont fondés sur la valeur des parts de série A, de série D ou de série prestige de chaque Fonds que les

épargnantes détiennent, vendues par un courtier, aux taux annuels suivants :

Fonds	Taux annuel maximal de commission de suivi
Fonds Scotia du marché monétaire (parts de série prestige)	
Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (série D)	
Fonds Scotia indiciel canadien (série D)	
Fonds Scotia indiciel américain (série D)	
Fonds Scotia indiciel Nasdaq (série D)	
Fonds Scotia indiciel international (série D)	jusqu'à 0,10 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts de série D)	
Fonds Scotia revenu avantage (parts de série D)	
Fonds Scotia canadien équilibré (parts de série D)	
Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts de série D)	
Fonds Scotia de perspectives équilibrées (parts de série D)	
Fonds Scotia mondial équilibré (parts de série D)	Jusqu'à 0,25 %

Fonds	Taux annuel maximal de commission de suivi
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (série A)	
Fonds Scotia indiciel canadien (série A)	
Fonds Scotia indiciel américain (série A)	
Fonds Scotia indiciel Nasdaq (série A)	
Fonds Scotia indiciel international (série A)	jusqu'à 0,40 %
Fonds Scotia des bons du Trésor	
Fonds Scotia du marché monétaire (parts de série A)	
Fonds Scotia de revenu moyen	
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US	jusqu'à 0,50 %
Fonds Scotia de revenu canadien	
Fonds Scotia d'obligations	jusqu'à 0,55 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	jusqu'à 0,625 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	
Fonds Scotia d'obligations mondiales	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts de série A)	
Fonds Scotia canadien équilibré (parts de série A)	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	jusqu'à 0,75 %
Fonds Scotia revenu avantage (parts de série A)	
Fonds Scotia équilibré en \$ US	
Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts de série A)	
Fonds Scotia équilibré mondial (parts de série A)	
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre	
Fonds Scotia de croissance canadienne	
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	
Fonds Scotia des ressources	
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	
Fonds Scotia de croissance mondiale	
Fonds Scotia européen	
Fonds Scotia de la région du Pacifique	
Fonds Scotia de dividendes américains	
Fonds Scotia de potentiel américain	
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur	
Fonds Scotia potentiel mondial	
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	jusqu'à 1,00 %
Fonds Scotia de dividendes canadiens	jusqu'à 1,10 %
Fonds Scotia de perspectives équilibrées (parts de série A)	jusqu'à 1,125 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	
Portefeuille croissance équilibrée Sélection Scotia	
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	
Fonds Scotia d'Amérique latine	jusqu'à 1,25 %

Nous payons également des commissions de suivi au courtier exécutant pour les parts que vous achetez par l'intermédiaire de votre compte à courtage réduit.

Programme d'encouragement des ventes

Les membres de la Banque Scotia peuvent inclure la vente de parts des Fonds dans leur programme général d'encouragement. Ces programmes comportent plusieurs produits différents de la Banque Scotia. Nous pouvons offrir d'autres programmes d'encouragement, tant qu'ils sont approuvés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les Fonds et leurs porteurs de parts ne paient aucun frais pour les programmes d'encouragement.

Participation

La Banque de Nouvelle-Écosse est, directement ou indirectement, propriétaire exclusive de Placements Scotia Inc. et de Scotia Capitaux Inc. (ce qui comprend ScotiaMcLeod, Patrimoine Hollis et Scotia iTRADE) et Services financiers Patrimoine Hollis inc. Chacun des courtiers susmentionnés peut vendre des parts des Fonds.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Le coût des commissions de vente et de suivi et des programmes d'encouragement des ventes a été d'environ 46,69 % du total des frais de gestion que nous avons reçus de l'ensemble des Fonds Scotia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Incidences fiscales pour les épargnants

La présente section constitue un résumé général des incidences, sur votre placement dans un Fonds, de l'impôt fédéral canadien sur le revenu. Nous supposons que vous :

- êtes un particulier (autre qu'une fiducie);
- êtes un résident du Canada;
- n'avez aucun lien de dépendance avec le Fonds; et
- détenez vos parts à titre d'immobilisation.

Il est présumé dans le présent sommaire que chaque Fonds sera considéré une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt à tous les moments importants. Pour des détails sur l'éventualité où un Fonds ne serait pas à l'avenir admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement », veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants – Imposition des Fonds* dans la notice annuelle des Fonds. La présente section n'est pas exhaustive et peut ne pas s'appliquer à votre situation personnelle. Vous avez tout intérêt à consulter un conseiller fiscal à ce sujet.

Parts détenues dans un compte non enregistré

Vous devez inclure, dans votre revenu chaque année, le revenu net et la partie imposable des gains en capital d'un Fonds qui vous sont payés ou payables au cours de l'année par le Fonds (y compris les distributions sur les frais de gestion), que vous recevez ce montant en espèces ou en parts additionnelles du Fonds. Ces sommes sont imposées comme si vous les aviez gagnées directement et vous pouvez réclamer un crédit d'impôt s'appliquant à ce revenu. Le remboursement du capital n'est pas imposable dans vos mains et sert généralement à réduire le prix de base rajusté de vos parts du Fonds.

Le prix d'une part d'un Fonds peut inclure des revenus et (ou) des gains en capital que le Fonds a gagnés, sans les avoir encore réalisés ni distribués. Lorsque vous achetez des parts d'un Fonds avant une distribution, la somme que vous recevez à ce titre peut être imposable pour vous, même si le Fonds en a gagné le montant avant votre achat. Par exemple, le Fonds peut verser sa seule distribution, ou sa distribution la plus importante, en décembre. Si vous achetez des parts vers la fin de l'année, il se peut que vous deviez payer de l'impôt sur la quote-part qui vous revient des revenus et des gains en capital gagnés par le Fonds pendant toute l'année même si vous n'avez pas détenu les parts du Fonds pendant toute l'année.

Si un Fonds a un taux de rotation des titres en portefeuille élevé, il comptabilise les gains et les pertes aux fins fiscales plus souvent qu'un Fonds dont le taux de rotation est faible.

La disposition d'une part d'un Fonds, notamment au moyen d'un rachat de parts ou du remplacement de parts de ce Fonds par des parts d'un autre Fonds afin de payer les frais de souscription différés applicables, peut donner lieu à un gain ou à une perte en capital. Votre gain (ou perte) en capital correspond à la différence entre le produit de la cession (d'une façon générale, la contrepartie reçue à la cession, déduction faite des coûts de cession raisonnables tels que les frais de souscription différés) et votre prix de base rajusté de la part. Comme la redésignation de parts d'une série d'un Fonds en parts d'une autre série du même Fonds n'est pas considérée comme une disposition aux fins fiscales, vous ne pouvez enregistrer ni gain ni perte en capital à la suite d'une redésignation. Si vous faites redésigner des parts d'un Fonds, le coût des parts acquises au moment de la redésignation correspond au prix de base rajusté des parts de la série du Fonds redésignées immédiatement avant la redésignation. On établit la moyenne du coût de ces parts et du prix de base rajusté des autres parts de

cette série du Fonds détenues ou que vous aurez ultérieurement acquises.

Vous devez calculer le prix de base rajusté de vos parts séparément pour chaque série de parts d'un Fonds que vous détenez. En règle générale, le prix de base rajusté total de vos parts d'une série d'un Fonds correspond à :

- la somme totale versée pour toutes vos parts de cette série du Fonds (y compris les frais d'acquisition versés);
- plus les distributions réinvesties (dont les distributions sur les frais de gestion) dans des parts additionnelles de cette série du Fonds;
- moins la partie des distributions qui constitue un remboursement de capital quant aux parts de cette série du Fonds;
- moins le prix de base rajusté de toute part de cette série que vous avez déjà fait racheter ou que vous avez cédée.

Le prix de base rajusté de chacune de vos parts d'une série d'un Fonds correspond, en règle générale, au prix de base rajusté total de toutes les parts de cette série du Fonds que vous détenez au moment de la cession, divisé par le nombre total de parts de cette série du Fonds que vous détenez.

Dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts serait autrement inférieur à zéro, le montant négatif sera réputé être un gain en capital réalisé par le porteur de parts au cours de l'année et le prix de base rajusté de cette part pour celui-ci sera majoré du montant de ce gain en capital réputé. Vous devriez tenir une comptabilité détaillée du prix d'achat de vos parts et des distributions qui vous sont versées, afin de pouvoir calculer le prix de base rajusté de vos parts.

La moitié d'un gain en capital est incluse dans le revenu à titre de gain en capital imposable et la moitié d'une perte en capital est considérée comme une perte en capital qui est portée en diminution des gains en capital imposables pour l'année. En général, tout excédent de votre perte en capital déductible sur vos gains en capital imposables de l'année peut être reporté rétrospectivement sur un maximum de trois années d'imposition ou prospectivement pendant une période indéterminée et porté en diminution de vos gains en capital imposables d'autres années.

Lorsque vous cédez des parts d'un Fonds et que vous, votre conjoint ou toute autre personne ayant des liens avec vous (y compris une société sur laquelle vous exercez un contrôle) a acquis des parts du même Fonds dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent le jour où vous cédez vos parts (les nouvelles parts ainsi acquises étant considérées comme des « biens de remplacement »), votre perte en capital peut être réputée être une « perte apparente ». Dans ce cas, votre

perte sera réputée être égale à zéro et le montant de votre perte sera plutôt ajouté au prix de base rajusté pour les parts qui sont des « biens de remplacement ».

Chaque année, avant le 15 mars, nous vous enverrons un feuillet fiscal où figurera le montant de chaque type de revenu et les remboursements de capital, que le Fonds vous a distribué. Vous pourriez être en mesure de réclamer tout crédit d'impôt qui s'applique à ce revenu.

Parts détenues dans un régime enregistré

Pourvu qu'un Fonds soit une « fiducie de fonds commun de placement » ou un « placement enregistré » pour les besoins de la Loi de l'impôt à tous les moments importants, les parts du Fonds seront des « placements admissibles » pour les régimes enregistrés.

Pourvu que le rentier d'un REER ou d'un FERR ou le titulaire d'un CELI (i) n'ait pas de lien de dépendance avec un Fonds, ni (ii) ne détienne de « participation importante » (au sens de la Loi de l'impôt) dans le Fonds, les parts du

Fonds ne seront pas des placements interdits pour un REER, un FERR ou un CELI.

Les souscripteurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux pour savoir si un placement dans le Fonds constituerait un placement interdit pour leur REER, leur FERR ou leur CELI.

Lorsque vous détenez des parts d'un Fonds dans un régime enregistré, vous ne versez aucun impôt sur les distributions payées ou payables par le Fonds ni sur les gains en capital réalisés par suite du rachat ou de la substitution de parts détenues à l'intérieur du régime. Les sommes retirées des régimes enregistrés (sauf les CELI) peuvent être assujetties à l'impôt.

Veuillez consulter la notice annuelle des Fonds pour plus de renseignements sur les aspects fiscaux.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement et un remboursement, ou des dommages-intérêts

par suite d'opérations effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, l'aperçu du fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'informations, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans leur notice annuelle, leur dernier aperçu du fonds déposé, leurs derniers états financiers annuels et rapports financiers intermédiaires déposés et leurs derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français ou le 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou en le demandant à Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Vous trouverez aussi ces documents sur notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires d'information et les contrats importants, sur le site Internet www.sedar.com.

Fonds Scotia^{MD} Prospectus simplifié

Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia des bons du Trésor (parts de série A)
Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor (parts de série A)
Fonds Scotia du marché monétaire (parts de série A, de série I et de série prestige)
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US (parts de série A)

Fonds de revenu

Fonds Scotia hypothécaire de revenu (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia revenu moyen (parts de série A)
Fonds Scotia d'obligations (parts de série A et de série I)
Fonds Scotia de revenu canadien (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia d'obligations en \$ US (parts de série A et de série F)
Fonds Scotia d'obligations mondiales (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds équilibrés

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts de série A, de série D et de série F)
Fonds Scotia revenu avantage (parts de série A et de série D)
Fonds Scotia canadien équilibré (parts de série A, de série D et de série F)
Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts de série A, de série D et de série I)
Fonds Scotia de perspectives équilibrées (parts de série A, de série D et de série F)
Fonds Scotia équilibré mondial (parts de série A et de série I)
Fonds Scotia équilibré en \$ US (parts de série A)

Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes et d'actions américaines
Fonds Scotia de dividendes canadiens (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia de croissance canadienne (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia des ressources (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia de dividendes américains (parts de série A et de série I)
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia de potentiel américain (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia d'actions internationales de valeur (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia européen (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia de la région du Pacifique (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia d'Amérique latine (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividendes mondiaux (parts de série A et de série I)
Fonds Scotia de croissance mondiale (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation (parts de série A, de série F et de série I)
Fonds Scotia potentiel mondial (parts de série A, de série F et de série I)

Gérés par :

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
1, Adelaide Street East
28^e étage
Toronto (Ontario) M5C 2V9

^{MD} Marques de commerce déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.